



Juin 2014

## Coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés :

Éléments de référence sur des coûts observés en 2011





# introduction



La prise en charge des déchets ménagers et des assimilés pèse significativement dans le budget des collectivités territoriales. En Ile-de-France, les financements spécifiquement levés par les autorités pour gérer ce service public s'élevaient en effet à plus de 1,4 milliards d'euros en 2011. Sur la décennie 2000-2010, ces contributions ont augmenté en moyenne de 5% par an, corollaire de l'augmentation des coûts observée sur cette période. Les principaux facteurs explicatifs de cette hausse sont connus : édification-modernisation des installations visant à réceptionner et/ou traiter les déchets, multiplication des dispositifs de collectes séparées, hausse de la fiscalité appliquée aux déchets, augmentation des quantités collectées, effets des révisions des prix dans les contrats...

Dans un contexte où les budgets des collectivités locales sont soumis à de fortes contraintes, l'identification de leviers pour maîtriser voir réduire les coûts du service public des déchets revêt une importance toute particulière. Aussi, l'ORDIF a souhaité animer un observatoire des coûts en Ile-de-France pour pouvoir communiquer aux gestionnaires de ce service public des éléments de référence franciliens en la matière et leur permettre de situer leurs coûts au regard de « standards » régionaux ou nationaux. Ce suivi régional répond également à l'objectif fixé par le Conseil Régional dans son PREDMA pour améliorer la connaissance et la lisibilité des coûts du service.

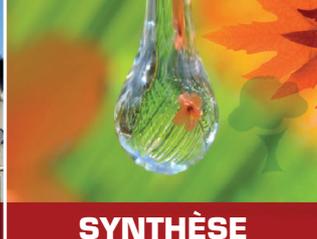
La mise en œuvre d'un tel dispositif est aujourd'hui rendu possible grâce à la formalisation par l'ADEME d'un cadre d'expression des coûts du service public « déchets » (la « Matrice des coûts ») et d'un corpus méthodologique partagé par les collectivités prenant en compte certains obstacles qui rendaient auparavant impossible toute tentative de « comparaison » des coûts.

Le présent rapport est le troisième élaboré par l'ORDIF sur cette thématique. Il porte sur l'année 2011 et a été élaboré grâce à la soixantaine de collectivités ayant identifié et saisi leurs matrices des coûts dans la base de données SINOE®.

Ce document se décompose en **quatre parties**. Après une présentation des éléments de méthode sur l'observation des coûts (partie I), il s'agira d'analyser la structure du coût global à la charge des collectivités (partie II). Une étude plus fine de la décomposition des coûts a alors été menée en analysant les deux catégories de déchets qui ont été définies depuis les lois « Grenelle » :

- Les « **ordures ménagères et assimilés** » (partie III) comprenant les emballages, papiers, biodéchets de cuisine et ordures ménagères résiduelles ;
- Les **déchets occasionnels** (partie IV) constitués des déchets verts, encombrants, gravats, déchets dangereux collectés en déchèteries, en porte à porte et, plus rarement, en apport volontaire.





**SYNTHÈSE**



## Coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés : éléments de référence sur la situation francilienne en 2011

Le présent document constitue une synthèse du troisième rapport sur les coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) en Ile-de-France. Ce travail porte sur l'année 2011.

### L'observation des coûts en Ile-de-France: quel mode opératoire ?

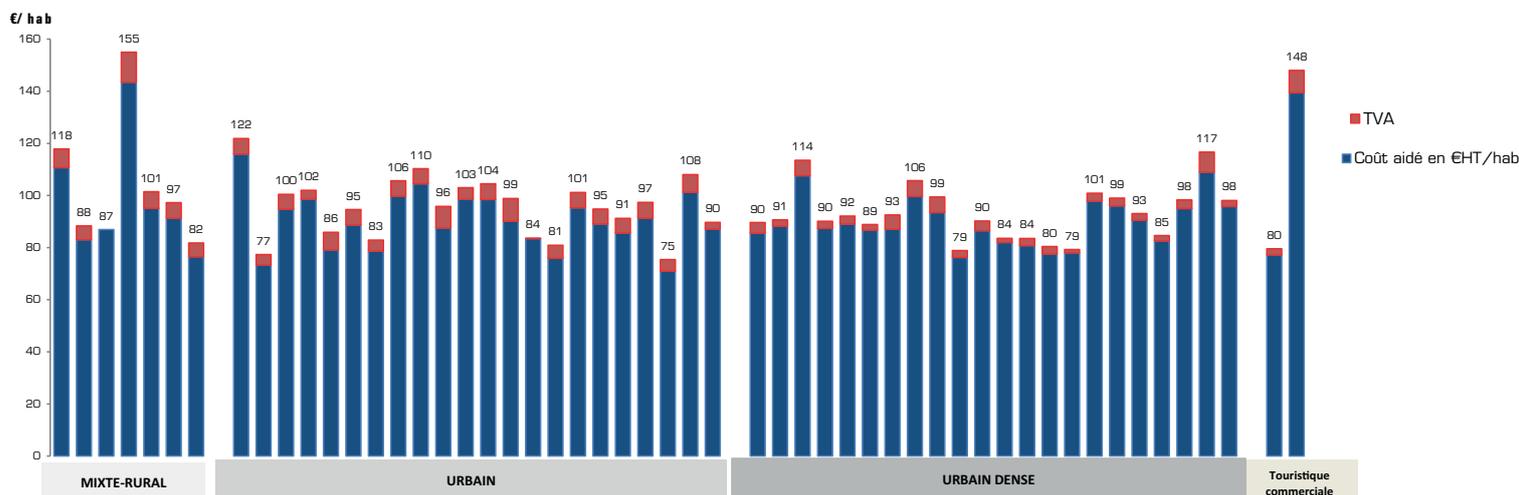
Les coûts de gestion des déchets peuvent aujourd'hui être suivis grâce à la formalisation d'un cadre de présentation des coûts et d'une méthode définis par l'ADEME et partagés par les parties prenantes du secteur dont, en premier lieu, les collectivités territoriales. Sur l'année de référence 2011, une soixantaine de collectivités franciliennes (4,5 M d'habitants représentés soit 45% de la population hors Paris) a ainsi identifié leurs coûts à partir de ce cadre dénommé « Matrice des coûts ». Ces collectivités sont assez représentatives de l'Ile-de-France (hors Paris) quant à leur répartition entre la Petite et Grande Couronne et quant aux ratios de collecte des DMA qui y sont observés. L'indicateur retenu par l'ORDIF pour suivre les coûts est **le coût net des produits (coût aidé) exprimé en € par habitant**. Celui-ci exprime le coût à la charge de la collectivité une fois déduits les ventes de matériaux et d'énergie, les soutiens ainsi que les autres aides. Les coûts exprimés en euros par tonne sont, quant à eux, plutôt privilégiés pour identifier les coûts des opérations techniques de gestion des déchets (collecte, traitement...). Non présentés dans cette synthèse, ces indicateurs « à la tonne » sont disponibles dans le rapport complet sur les coûts élaborés par l'ORDIF.

**Coût moyen à la charge des collectivités: 94€TTC par habitant.**

**Le coût moyen observé au sein des collectivités s'établit à 94€TTC par habitant (90€/hab sans la TVA).** Il intègre l'ensemble des coûts associés à la gestion des déchets ménagers et assimilés mais ne comprend pas les déchets des collectivités. Cette moyenne masque toutefois de nombreuses disparités: si plus de 50% des collectivités présentent des coûts compris entre 86 et 101€HT/hab, les écarts observés entre les valeurs extrêmes sont notables avec des différences supérieures à un facteur 2 (de 75€ à plus de 150€TTC/hab). Ces coûts sont essentiellement financés par des ressources que les collectivités lèvent sur leur territoire à travers la TEOM, la redevance spéciale et la REOM. Le rapport entre ces contributions et le coût aidé TTC appelé « taux de couverture » s'élève à 109%. Cet indicateur semble stable dans temps. Il est la résultante de différentes considérations:

- Les pratiques prudentielles des collectivités dans leurs exercices de prévision budgétaire ;
- Une volonté des collectivités de pouvoir autofinancer des investissements à engager ultérieurement ;
- Un choix d'abonder les financements « déchets » résiduels dans le budget général de la collectivité ;
- Enfin, l'impossibilité, pour certaines collectivités (les syndicats de communes et syndicats mixtes), d'avoir recours à d'autres ressources (dotations de l'Etat, impôts locaux).

**Dispersion des coûts aidés en fonction des milieux\***





### Une décomposition des coûts par flux reflétant les différences d'organisation de service

Les coûts exprimés par flux collecté ne sont pas décomposés de façon identique entre l'Île-de-France et la France : les collectivités franciliennes consacrent en moyenne 10€ de plus par habitant pour gérer les ordures ménagères et assimilés et, à l'inverse 4€ de moins pour la gestion des déchets occasionnels. Ces différences de coûts mettent en évidence les spécificités franciliennes en matière de gestion des DMA :

- Des ratios d'OMR plus importants dans la région ;
- Un mode de traitement des OMR privilégié (l'incinération) dont le coût à la tonne est réputé plus élevé que l'enfouissement ;
- Un recours au porte à porte davantage privilégié pour la gestion des recyclables secs des OM (verre, emballages, papiers) ;
- Des quantités apportées en déchèteries dans la région nettement inférieures à la moyenne nationale.

Le poids du poste « déchets occasionnels hors déchèteries » pèse en revanche davantage en Île-de-France (10,7€HT en Île-de-France contre moins de 5€ dans le référentiel national de l'ADEME) : les collectes d'encombrants au porte à porte y sont encore très largement généralisées (contrairement au reste du territoire) et celles des collectes de déchets verts très présentes en milieu urbain.

### Cette décomposition n'est également pas homogène au sein même des collectivités d'Île-de-France :

- Un poste OMA pesant davantage dans la zone centrale (75,2€/hab en urbain dense contre environ 69€/hab sur le reste du territoire francilien) ;
- Des coûts de gestion des déchèteries se rapprochant des niveaux moyens français dans les territoires ruraux et mixtes ;
- Un poste « déchets occasionnels » significativement plus faible en urbain dense en lien avec une plus faible présence de déchèteries en Petite Couronne et une quasi absence de collectes de déchets verts au porte à porte.

### Des coûts en hausse entre 2010 et 2011 ?

Sur la vingtaine de collectivités (population représentée : 2,7 millions d'habitants) ayant identifié leur matrice sur plusieurs exercices, **il semblerait que les coûts aient sensiblement augmenté (+7% entre 2010 et 2011)**. Même s'il convient d'être prudent quant à la possibilité d'extrapoler cette évolution à l'ensemble du territoire francilien, **il semblerait que les hausses soient essentiellement observées sur la collecte**. Les coûts exprimés en €/t pour cette étape technique ont en effet sensiblement progressé quels que soient les flux. Les hypothèses pour expliquer ces évolutions sont nombreuses : renouvellement de marchés de collecte ayant impliqué une hausse notable des charges, effet des révisions des prix avec des indices de prix ayant connu de fortes variations, remplacement de bennes à ordures ménagères sur des collectivités disposant d'équipements qui étaient auparavant largement amortis... Sur certaines collectivités, l'augmentation des apports en déchèteries semblent par ailleurs avoir significativement fait augmenter le coût à la charge de la collectivité.

A l'inverse, **les coûts de traitement observés sur une quinzaine de syndicats compétents ne semblent pas avoir connu de progression notable** et ce, quels que soient les flux considérés.

#### Les membres du groupe de travail :

ADEME, AMORCE, Cercle National du Recyclage, Conseil Régional Île-de-France, Eco-Emballages, FNADE, SIDM de la Vallée de Chevreuse, SIREDOM, SIVATRU, SYCTOM l'agence métropolitaine des déchets ménagers, SMITOM Nord Seine et Marnais, SMITOM Centre Ouest Seine et Marnais, SITOM 93, SIETREM de Lagny sur Marne, SIDRU, SITRU

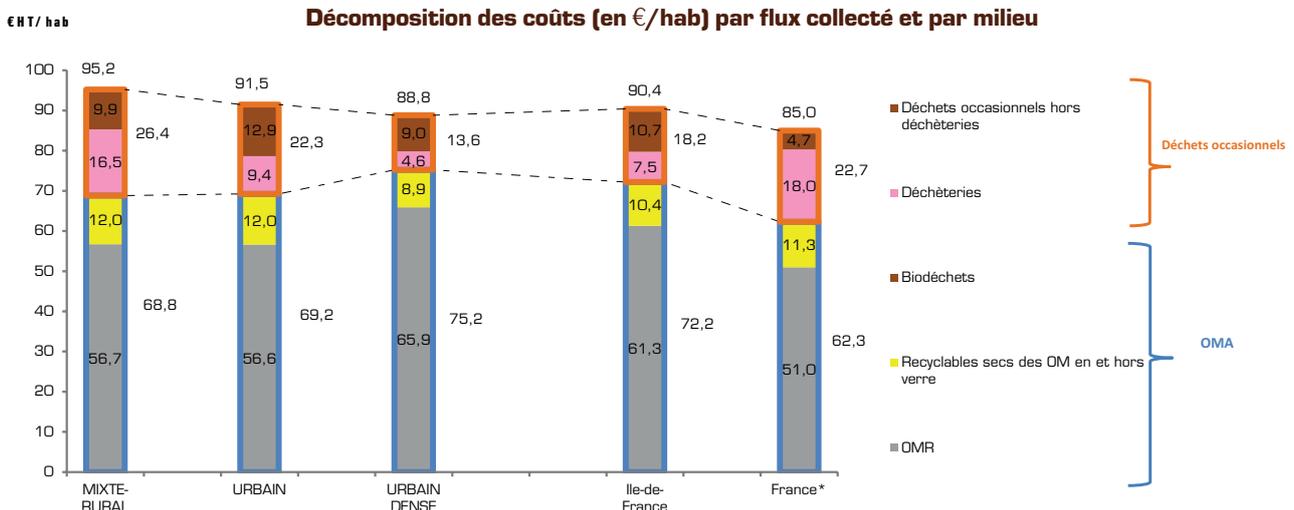
En savoir plus : [www.ordif.com](http://www.ordif.com)

Le rapport complet « Coûts de gestion des déchets ménagers et assimilés : éléments de référence sur la situation francilienne en 2011 ».



#### Valentin SAUQUES

Chef de projet économie  
Courriel : [v.sauques@ordif.com](mailto:v.sauques@ordif.com)



# sommaire

<b>Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>Synthèse</b> .....	<b>4</b>
<b>I. Considérations méthodologique sur l'observation des coûts</b> .....	<b>9</b>
<b>Le dispositif d'observation des coûts en Ile-de-France</b> .....	<b>10</b>
<b>Représentativités des collectivités franciliennes</b> .....	<b>11</b>
<b>Les indicateurs utilisés pour mesurer le coût du service</b> .....	<b>13</b>
<b>Autres remarques méthodologiques</b> .....	<b>14</b>
<b>II. Le coût à la charge de la collectivité</b> .....	<b>17</b>
<b>Un coût moyen s'établissant à 94€TTC par habitant</b> .....	<b>18</b>
<b>Une décomposition des coûts par type de déchets conditionnée par les caractéristiques d'habitat</b> .....	<b>18</b>
<b>Un maintien de la tendance à la surcouverture du coût</b> .....	<b>20</b>
<b>Evolution des coûts de gestion des DMA</b> .....	<b>22</b>
<b>III. Le coût des ordures ménagères et assimilés</b> .....	<b>25</b>
<b>Analyse globale du coût des OMA</b> .....	<b>26</b>
<b>La gestion des OM résiduelles</b> .....	<b>27</b>
<b>La gestion des recyclables secs des OM hors verre</b> .....	<b>29</b>
<b>Verre : des coûts impactés par le mode de collecte</b> .....	<b>32</b>
<b>Les biodéchets</b> .....	<b>33</b>
<b>IV. Le coût des déchets occasionnels</b> .....	<b>35</b>
<b>Analyse globale du coût des déchets occasionnels</b> .....	<b>36</b>
<b>Encombrants</b> .....	<b>38</b>
<b>Déchets verts</b> .....	<b>40</b>
<b>Déchèteries</b> .....	<b>42</b>
<b>Le coût d'enlèvement et traitement des déchets diffus spécifiques et DASRI</b> .....	<b>44</b>
<b>Conclusion</b> .....	<b>46</b>
<b>Glossaire</b> .....	<b>47</b>





# Considérations méthodologique sur l'observation des coûts



# 1 Considérations méthodologique sur l'observation des coûts

## Le dispositif d'observation des coûts en Ile-de-France

Une observation s'appuyant sur la matrice des coûts

L'ADEME a formalisé au milieu des années 2000 une méthode pour identifier les coûts de gestion des déchets ménagers sur des bases communes. Cette méthode s'appuie sur un cadre d'expression des coûts appelé « Matrice des coûts » ainsi que sur un ensemble de conventions établies pour répondre à la diversité des situations rencontrées par les collectivités françaises quant à :

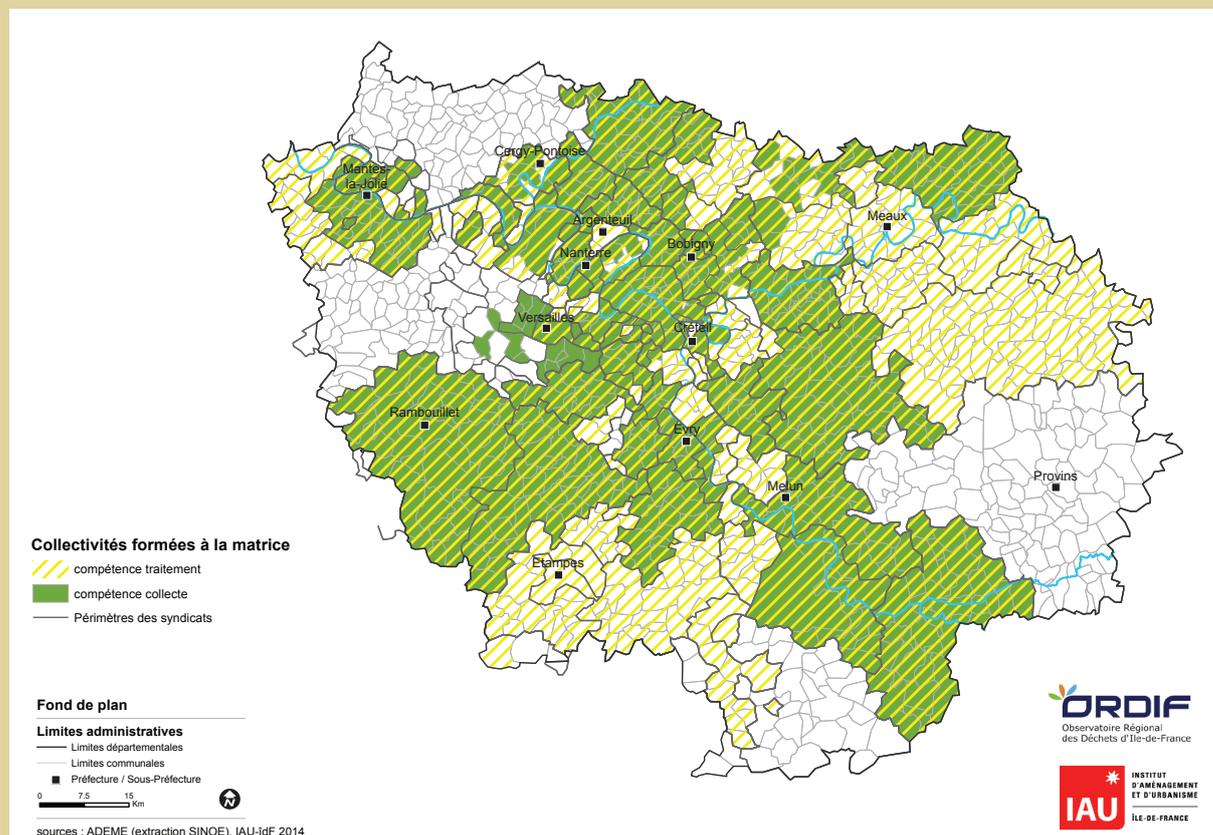
- l'organisation de service proposée sur les différents territoires : type de déchets pris en

charge, gestion déléguée ou en régie, modes de traitement, compétence partiellement ou totalement exercée...

- la diversité des pratiques et références comptables au sein des collectivités ;
- le statut des structures en terme d'assujettissement à la TVA ;
- la nature juridique des collectivités compétentes ;

Depuis 2007, plus de 1 100 collectivités sont aujourd'hui formées à cette matrice des coûts en France dont une centaine en Ile-de-France. Enfin, plus de 80 collectivités franciliennes ont saisi et validé au moins une matrice dans la base de données SINOE® depuis 2007 (cf. carte des territoires « formés » ci-dessous).

Les collectivités franciliennes formées à la matrice des coûts



### Ces collectivités représentent respectivement 77% et 94% de la population au titre de la compétence collecte et traitement.

Les matrices remplies par les collectivités constituent aujourd'hui le principal « matériau » pour identifier à différents échelons territoriaux les coûts de gestion des déchets supportés par les collectivités territoriales. Grâce à elles, trois référentiels nationaux ont ainsi pu être élaborés par l'ADEME depuis 2009.

Quant à l'Ile-de-France, de premiers éléments de référence sur les coûts sont publiés par l'ORDIF depuis 2011.

### Des formations et outils à disposition des collectivités

L'observatoire des coûts initié par l'ORDIF s'inscrit plus largement dans le cadre d'un dispositif établi par le Service Planification et Observation des Déchets l'ADEME avec :

#### a) L'organisation de sessions de formation à l'initiative de l'ADEME

et à destination des agents de collectivités pour les former à la matrice des coûts et aux conventions établies dans ce cadre. Un guide intitulé « Matrice et Comptacoût » retraçant l'ensemble des éléments de méthode autour du remplissage de la matrice et de la mise en œuvre d'une comptabilité analytique est communiqué à chaque participant à ces formations ;



b) Un accompagnement méthodologique qui peut être proposé aux collectivités. En Ile-de-France, le SYCTOM l'Agence Métropolitaine des déchets ménagers et le Conseil Régional proposent un accompagnement personnalisé aux collectivités qui en font la demande. L'ORDIF peut également répondre à des sollicitations formulées par les collectivités. Enfin, une hotline coût est proposée par l'ADEME pour répondre à des questions relatives à la matrice ;

c) Une base de données « SINOE® » permettant de saisir, centraliser et contrôler les matrices des collectivités. Après avoir identifié leurs coûts à partir de leurs



propres outils, les collectivités peuvent saisir leurs matrices dans la base de données SINOE® développée par l'ADEME. Une procédure de contrôle et de validation est ensuite initiée par un bureau d'études mandaté par l'Agence. Enfin, les matrices peuvent être exportées puis exploitées par les collectivités en vue d'en définir des indicateurs pertinents.

d) La définition d'une méthode pour analyser les résultats des matrices et en permettre une communication pertinente (rapport annuel, présentation aux élus...). Cette grille d'analyse est proposée dans un guide téléchargeable sur le site de l'ADEME.



### Représentativités des collectivités franciliennes

Contrairement à d'autres travaux portés par l'observatoire, les éléments d'information portés à la connaissance sur les coûts ne portent pas sur l'ensemble des collectivités franciliennes mais sur les seules structures engagées dans les démarches « matrices ». Seules ces dernières permettent une identification homogène des coûts du service public « déchets ». L'impossibilité de couvrir dans le champ d'observation l'ensemble des collectivités nécessite donc de s'assurer de la représentativité des collectivités participant à ces démarches.

Près de 60 collectivités franciliennes ont validé une matrice des coûts portant sur l'année 2011. Ces structures représentent 4,3 M d'habitants au titre de la compétence collecte et quelques 3,6 M pour le traitement.

Plusieurs critères ont particulièrement été étudiés pour juger de la représentativité des collectivités du dispositif « coûts » au regard de la situation francilienne :

- Le poids des collectivités engagées au regard des tonnages collectés en Ile de France et de la population francilienne ;
- Les ratios de collecte des DMA observés sur ces structures par rapport à ceux observés cette même année sur l'Ile-de-France. Les

quantités collectées par les collectivités constituent un des facteurs explicatifs des écarts de coûts observés. Il convient donc de s'assurer que les ratios de collecte en kg/hab/an observés sur les structures ne s'éloignent pas des niveaux moyens franciliens ;

- **La répartition des collectivités entre la petite et grande couronne.** Les modes d'organisation du service public « déchets » ne sont en effet pas homogènes en Ile-de-France, notamment dans la prise en charge des déchets dits occasionnels.

**Les collectivités ayant contribué à cette étude représentent 45% de la population francilienne hors Paris et plus de 44% des tonnages de DMA franciliens collectés (toujours hors Paris).** Le poids respectif dans la Petite Couronne et la Grande Couronne est conforme à la répartition observée dans la région Île-de-France.

**Les collectivités engagées présentent des ratios d'OMA sensiblement identiques à la moyenne francilienne hors Paris.** Ce constat vaut également pour les déchets verts et encombrants récupérés hors déchèteries.

Les ratios en déchèteries n'ont pu être établis sur les collectivités à compétence collective : contrairement aux autres types de déchets collectés, la maîtrise d'ouvrage de ces installations peut en effet relever des entités en charge de la collecte ou du traitement.

Il convient de noter que, parmi les collectivités de l'étude, une proportion importante (58%) est constituée de communes indépendantes. Il n'a pas été possible d'identifier dans quelle mesure cette plus forte proportion pesait ou non sur la représentativité des coûts observés dans « l'échantillon ».



### Représentativité des collectivités à compétence « collecte »

#### Au regard des tonnages collectés

	Tonnage (en kt)	Poids régional hors Paris
OMR	1 248	44%
Emballages et papiers graphiques	137	41%
Verre	71	41%
Déchèteries	403	51%
Encombrants hors déchèteries	102	41%
Déchets verts hors déchèteries	87	38%
<b>DMA collectés hors gravats</b>	<b>2 031</b>	<b>44%</b>

#### En fonction du poids démographique

	Population (en millions d'habitants)	% de la population représentée / zone
Petite Couronne	2,0	44%
Grande Couronne	2,3	45%
<b>Total</b>	<b>4,3</b>	<b>45%</b>

### Indications sur la représentativité des collectivités assurant la compétence collective

	Ratios en kg/hab/an	
	Collectivités engagées	Île-de-France hors Paris
<b>OMA</b>	<b>350</b>	<b>349</b>
OM Résiduelles	299	295
Emballages-papiers graphiques	33	35
Verre	17	18
Biodéchets	1,6	0,7
<b>Déchets occasionnels hors déchèteries</b>	<b>46</b>	<b>51</b>
Encombrants hors déchèteries	25	26
Déchets verts hors déchèteries	21	24
Autres	0	1
<b>DMA hors déchèteries</b>	<b>396</b>	<b>399</b>
Déchèteries (hors gravats)	ND	54

## Les indicateurs utilisés pour mesurer le coût du service

Euros, euros par tonne, euros par habitant... quels types de coûts privilégier pour les mesurer ?

Deux types d'indicateurs sont traditionnellement utilisés pour mesurer les coûts supportés par une collectivité : **les coûts exprimés en euros par habitant et ceux présentés en euros par tonne**. Ces différents indicateurs ne s'interprètent pas de la même façon :

■ **Pour mesurer le coût à la charge de la collectivité**, il semble qu'une analyse des coûts à partir de l'indicateur « **euros par habitant** » soit la plus pertinente. Celui-ci se réfère le mieux à l'une des caractéristiques essentielles d'une entité territoriale : sa population. Il présente en revanche quelque biais dès lors qu'il s'agit de situer des collectivités entre elles : à tonnage et coût en € identiques entre deux collectivités, une structure présentera un coût en € par habitant plus élevé que l'autre si elle se situe en zone touristique ou récupère davantage de déchets assimilés ;

■ **Les coûts des différentes opérations de collecte et de traitement des déchets sont quant à eux plutôt présentés en € par tonne**.

- **Coût de collecte** : coût complet intégrant l'ensemble des charges de précollecte et de collecte ;

- **Coût de traitement**. L'ORDIF a isolé les différents coûts de traitement supportés par les collectivités compétentes ainsi que certains des produits associés à ces procédés : ventes de matériaux et d'énergies, soutiens des sociétés agréées, prestation à des tiers, redevances versées sur les apports extérieurs par un exploitant dans le cadre de délégations de service public... Les coûts présentés dans ce rapport peuvent exprimer un « **coût complet de traitement** » intégrant l'ensemble des charges inhérentes à cette opération OU un « **coût technique de traitement** » intégrant les recettes industrielles.

Il convient d'être vigilant dans l'analyse et l'interprétation des coûts selon qu'ils sont exprimés en euros par tonne ou euros par habitant :

■ Le coût de gestion de certains déchets peut paraître élevé lorsque l'on raisonne en euros par tonne et très faible à partir de l'indicateur euros par habitant ;

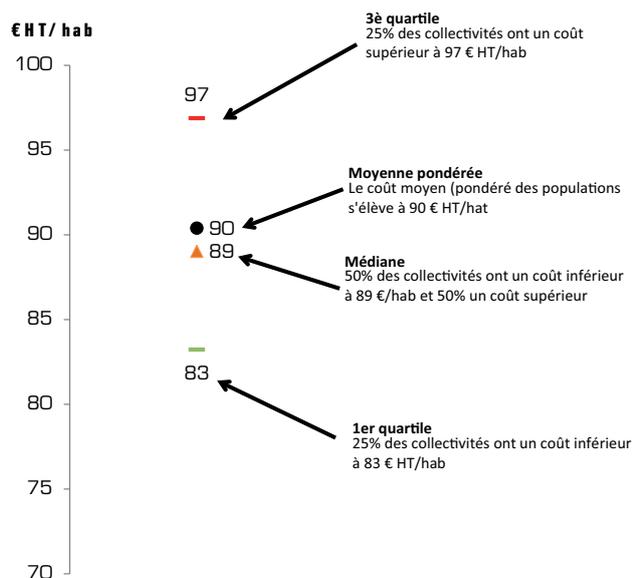
■ A l'inverse, le coût unitaire (en €/t collectée) de gestion d'un type de déchet peut paraître faible au regard de ceux observés sur d'autres flux. En revanche, la prise en charge de ce même déchet peut peser de façon significative dans le coût exprimé en euros par habitant.

**A l'échelle d'une structure, les coûts en €/t doivent être systématiquement mis en perspective avec les quantités collectées/traitées pour connaître in fine le coût à la charge de la collectivité.**

**Des valeurs moyennes et des médianes pour synthétiser les coûts**

Différents indicateurs agrégés ont été définis dans la cadre de cette étude : médiane, 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> quartiles, moyennes pondérées des populations... Les définitions de ces indicateurs sont présentées dans le graphique suivant.

**Les indicateurs synthétiques de mesure des coûts**

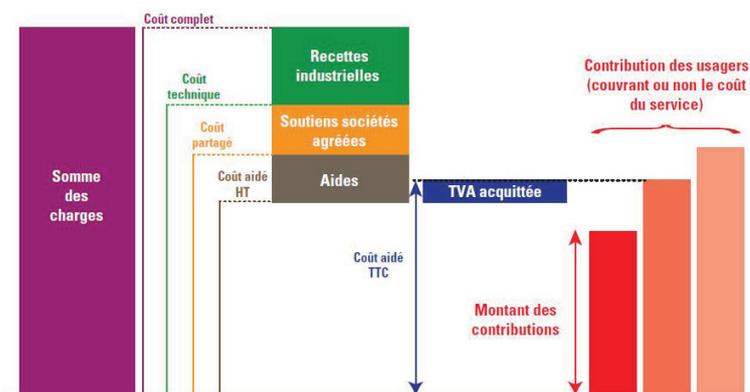


Les médianes et les quartiles sont des indicateurs exprimant des dispersions de coûts. Ils ne sont pas sensibles à la taille des collectivités. Cet indicateur est privilégié pour des échantillons de petite taille (ex : les coûts de traitement qui ne portent que sur une quinzaine de structures). A l'inverse les moyennes pondérées expriment, par définition, des moyennes prenant en compte le poids démographique de chaque collectivité territoriale.

### Une définition standardisée des coûts

Une des difficultés pour s'assurer de la « comparabilité » des coûts entre collectivités réside dans la prise en compte ou non des produits du service public des déchets (recettes de vente de matériaux, soutiens des éco-organismes, aides diverses). Grâce à la matrice des coûts, des définitions standardisées ont été établies. Quatre types de coût peuvent être déterminés :

- le coût complet : somme de l'ensemble des charges ;
- le coût technique : différence entre le coût complet et les recettes industrielles
- le coût partagé : différence entre le coût technique et les soutiens des sociétés agréées
- le coût aidé : différence entre l'ensemble des charges et l'ensemble des produits



Restitution en euros, en euros/habitant et en euros/tonne

NB : Schéma tiré du guide Matrice des coûts et méthode Comptacoût® réalisé par l'ADEME

Sauf mention contraire, les indicateurs exprimés en €/hab pour identifier l'ensemble des coûts de gestion d'un flux sont des coûts aidés, c'est-à-dire des coûts nets de l'ensemble des produits liés au service (recettes industrielles, soutiens des sociétés agréées, autres aides). **Les coûts des étapes techniques de gestion des déchets** (collecte, traitement) **sont quant à eux des coûts complets ou des coûts techniques** (nets des recettes industrielles).

**Dans ce rapport, l'ORDIF n'a pas établi de coûts par flux en €/t intégrant l'ensemble des postes de charges** (collecte, traitement, charges fonctionnelles) **et de produits présentés dans les matrices**. Un biais important vient en effet complexifier l'analyse pour établir ce type d'indicateur : l'affectation des coûts de traitement par flux pour les collectivités ayant confié la compétence à des syndicats de traitement. Compte tenu des poli-

tiques tarifaires pratiquées par ces derniers, les contributions versées aux syndicats ne sont pas nécessairement représentatives de la réalité des coûts supportés par l'autorité compétente. Dans ce contexte, les coûts de collecte et de traitement présentés ici n'ont été identifiés que sur les collectivités assurant réellement la maîtrise d'ouvrage de ces opérations de collecte/traitement.

### Autres remarques méthodologiques

#### Périmètre des déchets entrant dans le calcul des coûts

Les collectivités compétentes pour la collecte prennent en charge **les déchets ménagers et assimilés** : ordures ménagères résiduelles, emballages, papiers, encombrants, déchets verts collectés en ou hors déchèteries, gravats, déchets dangereux...

En sus de ces DMA, certaines structures peuvent être amenées à prendre en charge certains déchets situés à la « frontière » du service public : déchets des collectivités, déchets de corbeilles de rues, dépôts sauvages, déchets des entreprises collectés à part.

Selon que la prise en charge de ces déchets soit financièrement assumée ou non par les collectivités ou intégrée ou non dans le budget « déchets », des montants pourront être ou ne pas être inscrits dans les matrices.

Leurs poids dans le budget de la collectivité peut être notable : sur certaines structures elles représentent jusqu'à 20% des coûts inscrits dans les matrices.

**Afin de s'assurer un périmètre homogène dans l'analyse des coûts, il a été convenu de ne pas intégrer les montants pris en charge au titre de ces déchets non ménagers. Les coûts présentés ici ne portent donc que sur les seuls DMA.**

Ce parti pris présente toutefois une limite : sur certaines collectivités, la frontière peut être ténue entre des déchets provenant des ménages et des déchets non ménagers. A titre d'exemple, la collecte d'encombrants relève du périmètre des DMA, et celle des dépôts sauvages est considérée comme étant des déchets des collectivités (et ne sont à ce titre pas intégrés dans cette étude).

Les types de déchets entrant dans le périmètre de l'étude sont résumés en orange dans le tableau suivant.

### Champs des déchets intervenant dans le calcul des coûts

<b>Déchets de la collectivité (hors champs)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>déchets des espaces verts publics</li> <li>déchets de voirie, marchés</li> <li>déchets de l'assainissement (boues d'épuration)</li> </ul>	<b>Déchets ménagers et assimilés</b> Déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public de gestion des déchets		
	<b>Déchets occasionnels</b> Encombrants, déchets verts, déblais et gravats, déchets diffus spécifiques...collectés en ou hors déchèteries	<b>Déchets « de routine » :</b> <b>Ordures ménagères et assimilées</b>	
		<b>Ordures ménagères résiduelles</b> Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaire)	<b>Recyclables secs des OM</b> (emballages en et hors verre, papiers) ET <b>Biodéchets de cuisine</b> (Fraction fermentescible des ordures ménagères)

Source : Tableau réalisé par le CGDD (Lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets, Mai 2012) et adapté par l'ORDIF

#### Des indicateurs sur les coûts décomposés à partir de la typologie d'habitat de l'ADEME

Les modalités de prise en charge des déchets ménagers et assimilés évoluent notablement selon les types d'habitat. Ces différences ont trait :

- A la problématique du foncier, et plus spécifiquement à la difficulté d'ériger certains équipements de service public en zone dense (ex : les déchèteries). Les modalités de prise en charge des déchets occasionnels diffèrent donc sensiblement entre les aires urbaines denses et le reste du territoire ;
- Aux types de déchets produits avec, par exemple, une quantité plus importante de déchets organiques et de gravats produits en milieu rural ;
- A l'adaptation des modalités de collecte et pré-collecte des DMA (type de déchets collectés, fréquences, contraintes d'allocation en bacs en habitat vertical ...).

Ces différences de contexte et d'organisation ont en conséquence une influence notable dans la structuration des coûts supportés par les collectivités. Afin de prendre en compte cet élément dans les analyses des coûts, certains des indicateurs présentés dans le présent rapport ont été déterminés à partir de la typologie d'habitat définie par l'ADEME. Cinq classes ont particulièrement été définies :

- Rural
- Mixte
- Urbain

- Urbain dense
- Touristique et commerciale

Pour tenir compte des spécificités franciliennes, les classes Mixte et Rural ont été regroupées dans les analyses.

#### À retenir

##### - Sur la représentativité des collectivités de « l'échantillon »

- Poids démographique des collectivités de l'étude : 45% de la population francilienne hors Paris
- Un « échantillon » de collectivités assez représentatif de la situation régionale en terme de ratios de collecte des DMA observés (hors déchèteries), et de répartition de la population entre la Petite et Grande Couronne
- Une nette surreprésentation de communes indépendantes

##### - Sur la définition et la présentation des indicateurs

- Des indicateurs en €/t privilégiés pour mesurer les coûts des étapes techniques et des coûts en €/hab pour identifier le coût à la charge de la collectivité
- Trois types d'indices synthétiques utilisés pour présenter les coûts : médiane, quartiles et moyenne pondérée des populations
- Une représentation des coûts effectuée en distinguant les collectivités selon leur typologie d'habitat

##### - Sur le périmètre des déchets pris en compte

- Des coûts portant sur les seuls DMA, c'est-à-dire hors déchets des collectivités et des entreprises pris en charge par ailleurs





## Le coût à la charge de la collectivité



## 2 Le coût à la charge de la collectivité

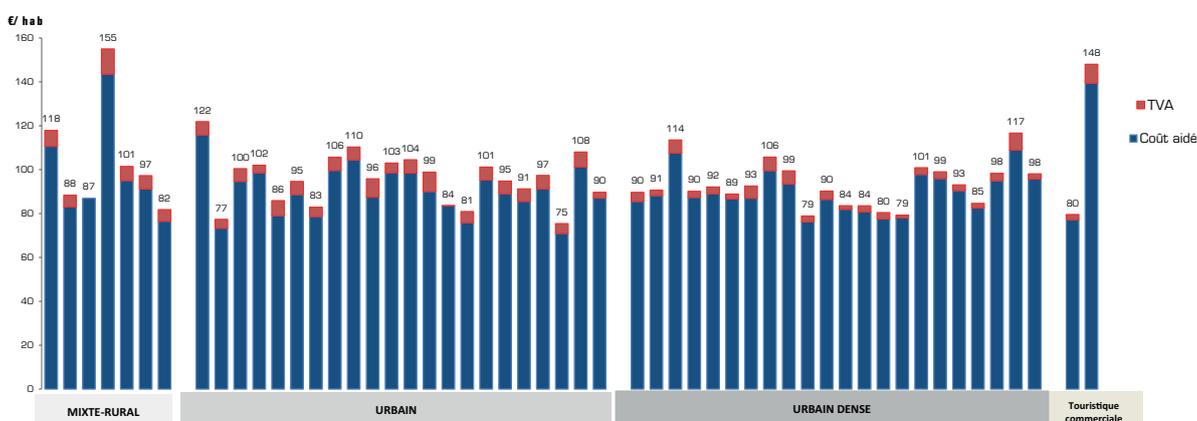
### Un coût moyen s'établissant à 94€TTC par habitant

Le coût à la charge des collectivités territoriales correspond au coût aidé TTC qui est la différence entre les charges et les produits relatifs à la prise en charge des déchets ménagers et assimilés. **Ce coût peut être identifié à partir des seules collectivités assurant au moins la collecte des déchets** : contrairement aux structures assurant uniquement le traitement, ces entités prennent financièrement en charge l'ensemble du coût du service.

Ces coûts s'inscrivent globalement dans la fourchette haute de ceux observés au niveau national. Le référentiel national des coûts de l'ADEME avait en effet évalué à 85€HT par habitant le coût (aidé) moyen observé en France en 2010.

Compte tenu de la diversité des organisations de service et des spécificités des collectivités en matière d'habitat, il est difficile de trouver des facteurs uniformes pour expliquer ces niveaux plus élevés.

Dispersion des coûts « tous flux » en fonction du milieu en €/hab



Le coût moyen observé parmi les 53 collectivités s'élève à 90€HT/hab (94€TTC/hab). 50% des collectivités engagées supportent un coût compris entre 86 et 101€TTC/hab. Pour rappel, ces coûts ne portent que sur les seuls déchets ménagers et assimilés : ils n'intègrent donc pas ceux relatifs à la prise en charge des déchets des collectivités et des professionnels collectés spécifiquement par certaines collectivités. Les écarts de coûts entre les deux collectivités présentant les valeurs extrêmes sont notables avec un rapport de 1 à 2.

### Une décomposition des coûts par type de déchets conditionnée par les caractéristiques d'habitat

Les déchets ménagers et assimilés peuvent être décomposés en deux grandes familles :

- **Les ordures ménagères et assimilés (OMA)** constituées des déchets produits « en routine » par les ménages et récupérées dans le cadre du service public de gestion des déchets. Les OMA sont composées des ordures ménagères

résiduelles, biodéchets, papiers graphiques, emballages en et hors verre collectés séparément ;

■ **Les déchets occasionnels** regroupant les déchets produits ponctuellement par les ménages. Ils concernent les déchets verts, les encombrants, les déchets dangereux, les déchets d'équipements électriques et électroniques, les textiles...

Une partie de ces déchets – les assimilés – provient des entreprises et des services des collectivités.

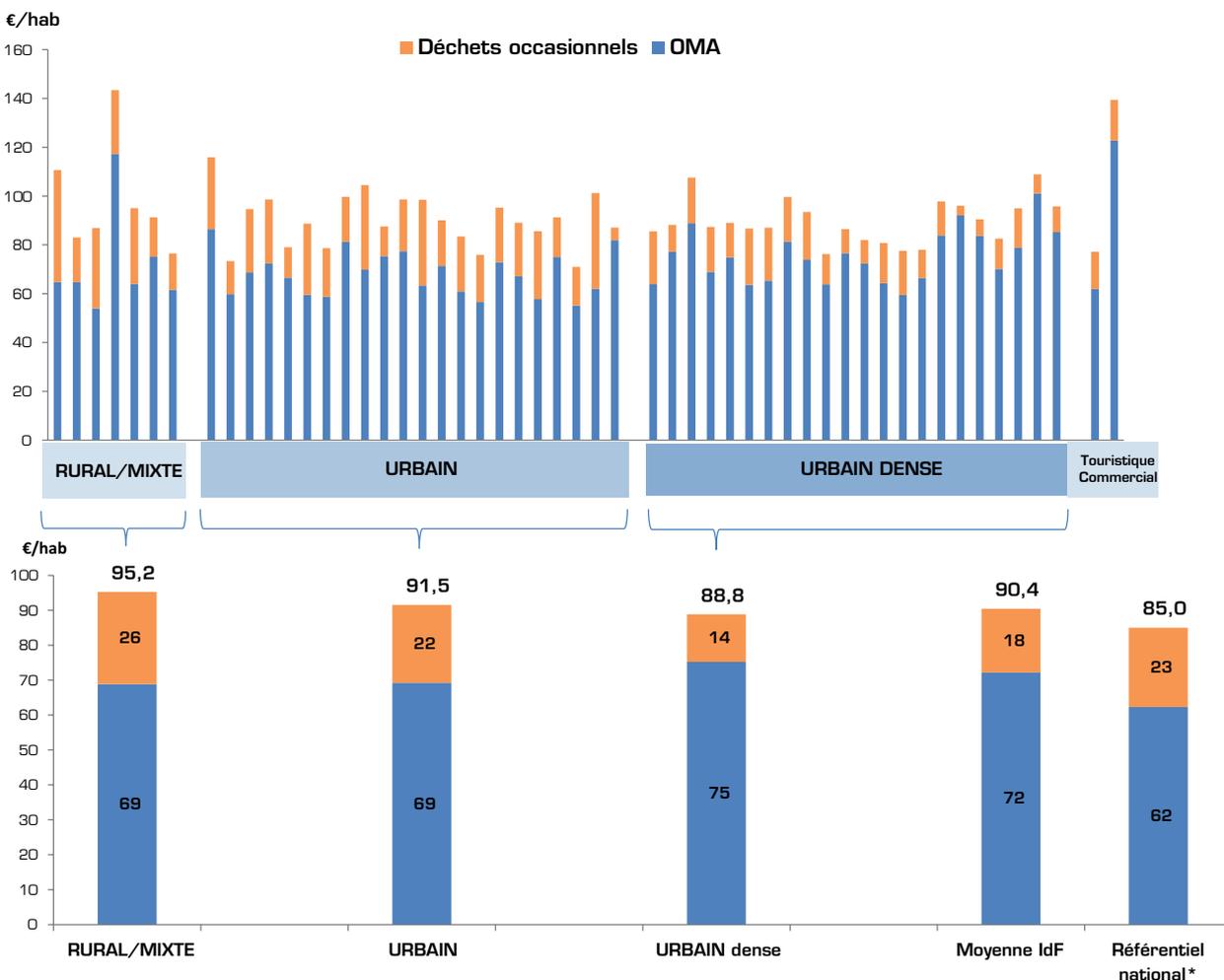
Il a semblé intéressant de décomposer le coût de gestion des déchets ménagers en fonction de ces deux grandes catégories de déchets (cf. graphiques ci-dessous).

Compte tenu de la dispersion observée entre collectivités et de la diversité des organisations de service rencontrées dans la région, il est difficile d'identifier des différences significatives du coût « tous flux » par type de milieu. Quelques grandes tendances émergent toutefois :

■ **le poids du poste « déchets occasionnels » semble structurellement plus faible en « urbain dense »** (14€/hab en moyenne en urbain dense contre plus de 20€ ailleurs). Ce constat est à mettre en perspective avec le fait que la prise en charge de ces déchets diffère sensiblement selon les milieux avec :

- Des services proposés plus importants pour la gestion des déchets occasionnels sur les collectivités référencées en urbain, mixte ou rural (maillage de déchèteries plus dense, recours accru à des collectes au porte à porte des déchets verts, maintien d'une collecte des encombrants au porte à porte) ;
- A contrario, des caractéristiques urbanistiques et socio-économiques en zone urbaine dense impliquant un moindre recours aux déchèteries par les usagers (plus faible taux de motorisation des usagers, taux d'habitat collectif élevé impliquant peu de déchets verts produits).

#### Dispersion des coûts à l'habitant par type de déchets collectés



\*Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets, ADEME, 2010

■ A contrario, les dépenses engagées par les collectivités pour la prise en charge des OMA semblent plus élevées en urbain dense. Parmi les hypothèses permettant d'expliquer cette tendance figurent :

- La plus grande présence de déchets assimilés dans les collectivités localisées en urbain dense ;
- Une proportion plus importante de collectivités ayant recours au porte à porte pour la collecte des déchets d'emballages en verre.

Plus globalement, **le coût lié à la prise en charge des OMA dans la région semble plus élevé que la moyenne française** : 72€/hab sont consacrés à la gestion de ces déchets sur la cinquantaine de collectivités de l'étude contre 62€ au niveau national (source : référentiel national 2010 de l'ADEME). Parmi les pistes émises par l'ORDIF pour expliquer ces niveaux plus élevés figurent :

- Des ratios de collecte d'OMR légèrement supérieurs à la moyenne nationale ;
- Un recours quasi exclusif à l'incinération pour le traitement des OMR. Ce procédé est réputé plus coûteux que l'enfouissement (y compris avec la TGAP) ;
- Des collectes au porte à porte davantage déployées pour la collecte des emballages-papiers et verre ;
- Des fréquences de collecte plus élevées.

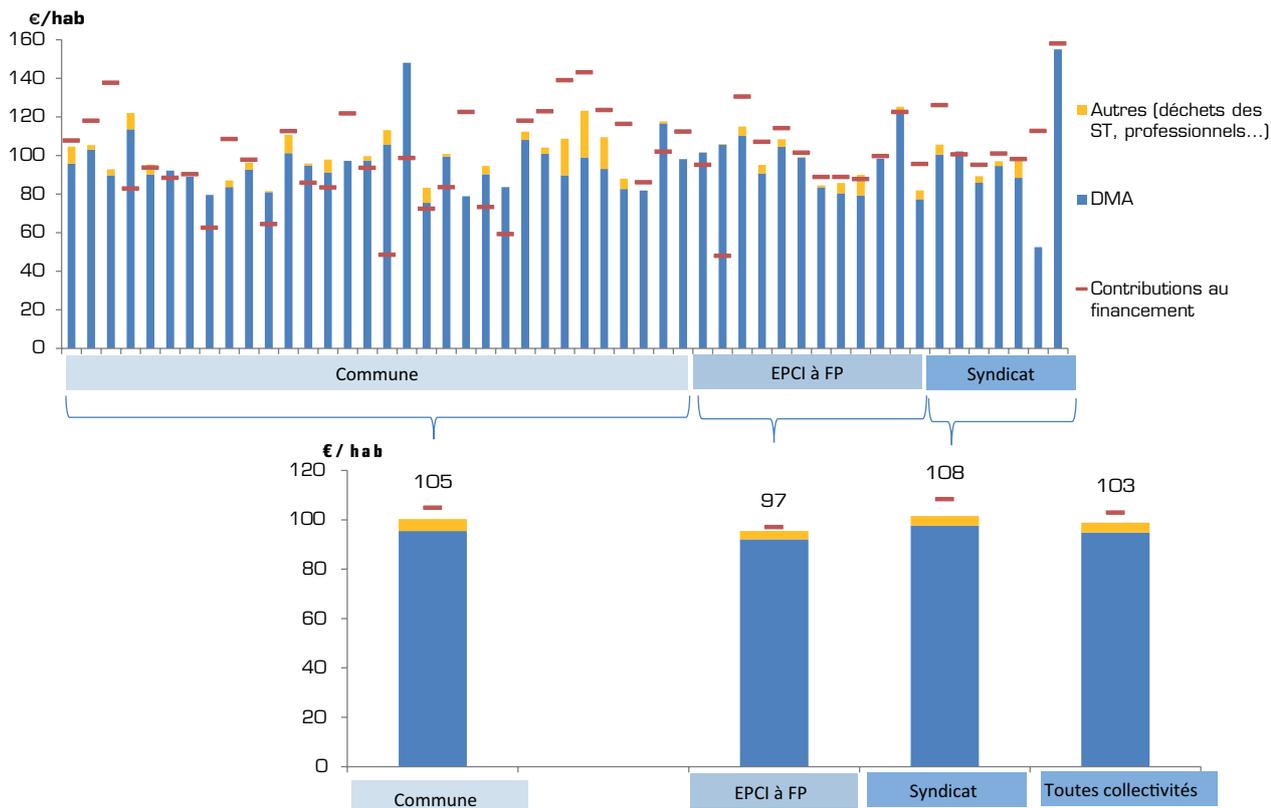
## Un maintien de la tendance à la surcouverture du coût

Les dépenses engagées pour assurer ce service public sont financées par des ressources que les collectivités lèvent sur leur territoire. La plupart mobilise des leviers spécifiquement prévus pour financer cette compétence : taxe d'enlèvement des ordures ménagères, redevance d'enlèvement des ordures ménagères, redevance spéciale. Les syndicats de communes et syndicats mixtes peuvent par ailleurs être financés par des contributions provenant directement de leurs collectivités adhérentes.

Aussi-semble-t-il intéressant d'étudier dans quelle mesure ces contributions au financement du service sont en adéquation avec le coût du service. L'indicateur privilégié pour mettre en perspective les contributions du financement « déchets » au regard du coût du service est le **taux de couverture**. Celui-ci peut être défini comme le rapport entre les contributions spécifiquement prévues pour financer le service et le coût aidé TTC. Un taux structurellement inférieur à 100% observé sur une collectivité correspond à des contributions « déchets » qui ne permettent pas de financer l'intégralité du coût. A l'inverse, un taux nettement supérieur à 100% signifie que les contributions au financement couvrent largement les dépenses du service « déchets ».



### Dispersion des coûts à l'habitant en fonction des contributions au financement\*



\*L'ORDIF a considéré par hypothèse que les coûts de gestion des déchets non ménagers relevaient du budget « déchets » dès lors qu'ils étaient inscrits dans les matrices des collectivités. A ce titre, les taux de couverture présentés ici ont été déterminés en prenant en compte les coûts aidés relatifs à la gestion des déchets non ménagers (inscrits en orange dans les graphiques ci-dessous).

Parmi les collectivités à compétence collective ayant contribué à l'étude, le taux de couverture s'élève en moyenne à **109%**. Depuis les premiers chiffres établis par l'ORDIF, ce taux semble assez stable dans le temps. Avec des niveaux oscillant entre 45% et 155%, les différences observées entre collectivités sont toutefois notables.

Ces constats d'une surcouverture et d'écarts importants sont la résultante d'une multitude de considérations parmi lesquels :

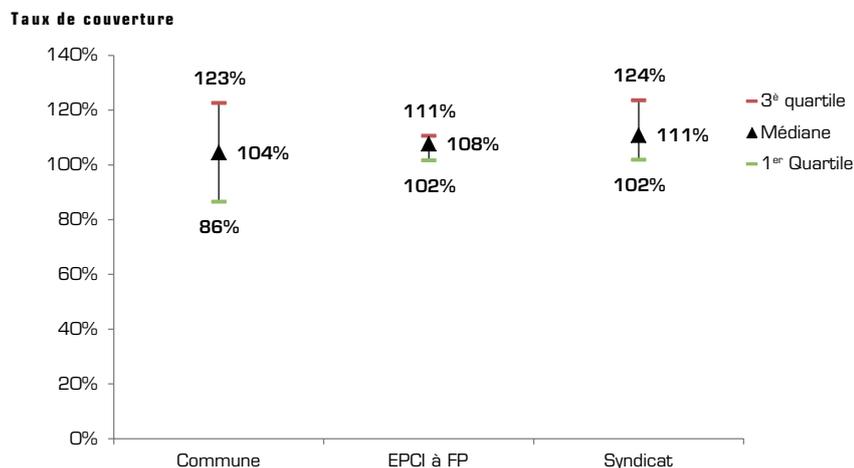
#### ■ Les choix des collectivités territoriales.

Compte tenu du fait que les communes et EPCI à fiscalité participant à l'étude sont financés par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, les collectivités ont une certaine latitude pour déterminer la part que représentent les contributions « déchets » au financement du service<sup>1</sup>;

■ **La nature juridique des collectivités compétentes.** De par leur statut, certaines collectivités (syndicats de communes, syndicats mixtes) ne disposent d'aucune autre ressource que celles relatives aux déchets pour se financer. A l'inverse, les communes et EPCI à fiscalité propre

ont la capacité de lever l'impôt et de percevoir des dotations de l'Etat. Ces structures peuvent donc utiliser d'autres fonds que ceux spécialement prévus pour l'exercice de la compétence « déchets ». La proportion des communes ayant tendance à sous couvrir le coût par les financements « déchets » est ainsi plus importante que les syndicats (cf. graphique ci-dessous) ;

#### Dispersion du taux de couverture selon la nature juridique des collectivités compétentes



<sup>1</sup> Cet argument doit toutefois être tempéré : dans sa décision du 31 mars 2014 portant sur le cas d'une enseigne de la grande distribution, le Conseil d'Etat considère que « le produit de cette taxe [NDLR : la TEOM] et, par voie de conséquence, son taux, ne doivent pas être manifestement disproportionnés par rapport au montant de ces dépenses, tel qu'il peut être estimé à la date du vote de la délibération fixant ce taux »

- Des décalages dans les exercices de prévisions budgétaires entre des coûts observés a posteriori et les sources de financement identifiées, elles, avant les exercices comptables. L'élaboration des budgets prévisionnels doit répondre à certains principes de gestion impliquant une exhaustivité des dépenses à engager et une prudence dans les recettes à percevoir. Ces pratiques prudentielles impliquent de fait une tendance structurelle à une surcouverture du coût, a fortiori pour les collectivités ne bénéficiant pas d'autonomie fiscale comme les syndicats mixtes ;
- Un financement par la taxe de la gestion des déchets non ménagers gérés par ailleurs par la collectivité (déchets de voirie, déchets des services techniques) ;
- Une volonté d'autofinancer des investissements à mener ultérieurement ou encore d'abonder le budget général de la collectivité.

**Avec un taux d'évolution 2010-2011 de près de 7%, le coût aidé TTC semble avoir progressé sensiblement sur ces structures.** Il convient toutefois d'être prudent quant à la possibilité d'extrapoler cette évolution à l'ensemble du territoire francilien. Comme le montre le graphique suivant, les évolutions observées sont très contrastées : la moitié des collectivités a subi des évolutions supérieures à 5€/hab (en valeur absolue).

Certaines de ces évolutions peuvent aisément être expliquées : renouvellement de marchés de collecte ayant impliqué une hausse notable des charges, remplacement de bennes à ordures ménagères sur des collectivités disposant d'équipements qui étaient auparavant largement amortis, augmentation des apports en déchèteries...

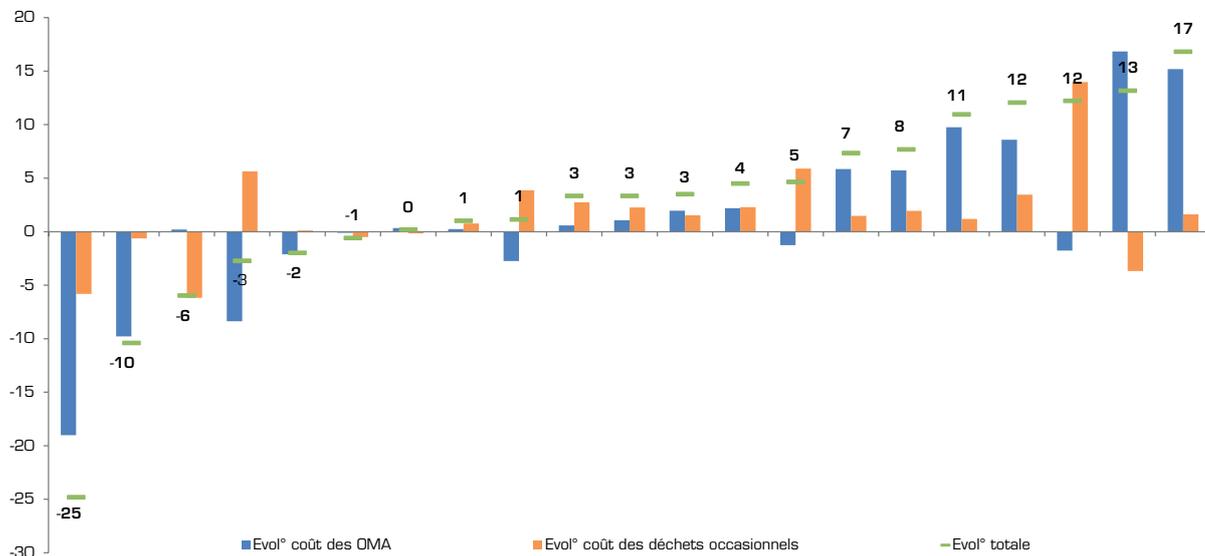
D'autres peuvent toutefois être le fruit d'un remplissage imparfait de la matrice sur l'un des exercices. La probabilité d'erreurs de saisie des coûts est en effet plus importante parmi les structures remplissant pour la première fois leur matrice.

### Evolution des coûts de gestion des DMA

L'ORDIF a pu établir des évolutions 2010-2011 sur 20 des 53 collectivités à compétence collecte (population représentée 2,7 millions d'habitants).

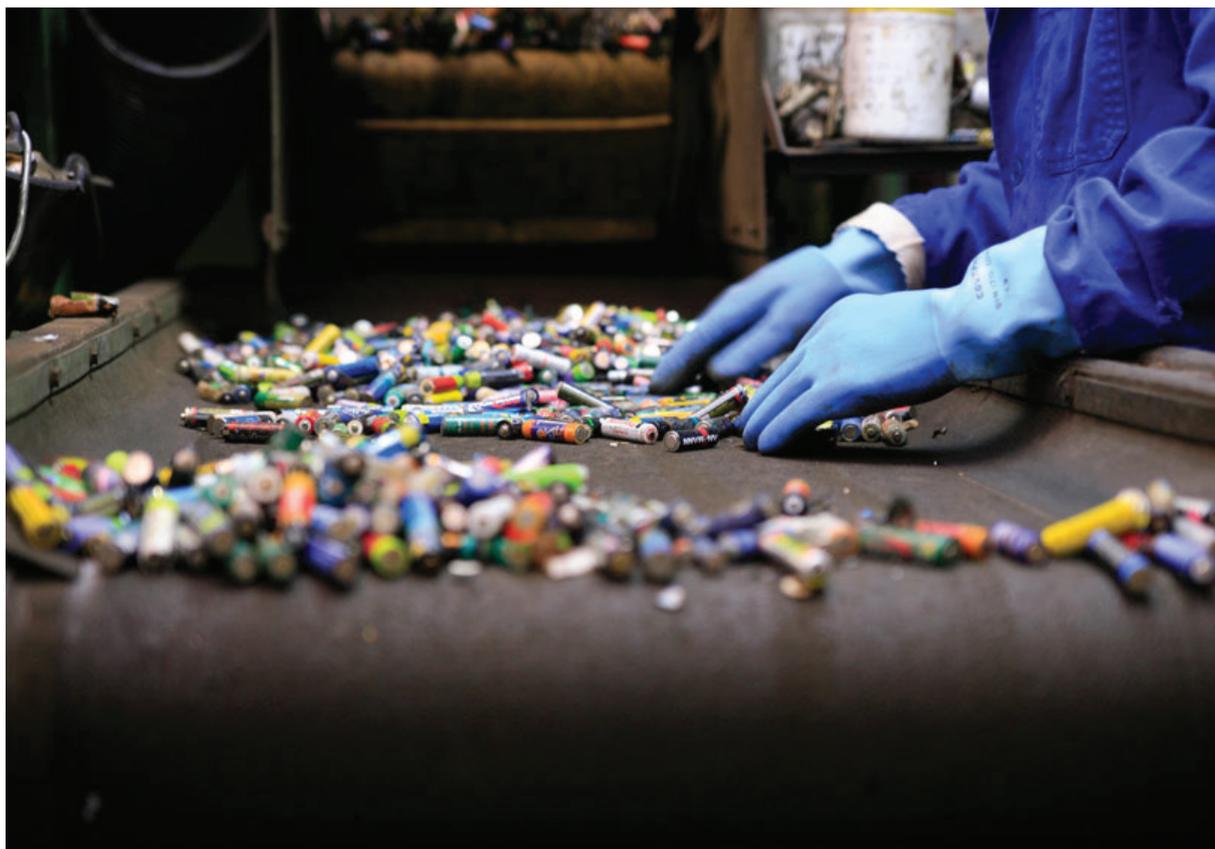
**Evolution 2010-2011 du coût aidé TTC par catégorie de déchets (en €/hab) et par collectivité**

Evol° 2010-2011 en €/hab



### Éléments clés sur les coûts des DMA

- Un coût aidé moyen s'établissant à **90 € HT/hab** (**94 € TTC/hab**), soit un niveau supérieur au coût établi dans le référentiel national 2010 de l'ADEME (**85 € HT/hab**)
- Des coûts semblant avoir subi une augmentation sur les collectivités ayant identifié leur matrice 2010-2011
- Une décomposition des coûts entre OMA et déchets occasionnels qui diffère selon les collectivités et qui reflète les différentes organisations de service proposées sur les territoires
- Un taux de couverture du coût stable dans le temps qui s'élève à un peu moins de 110%







# Le coût des ordures ménagères et assimilés



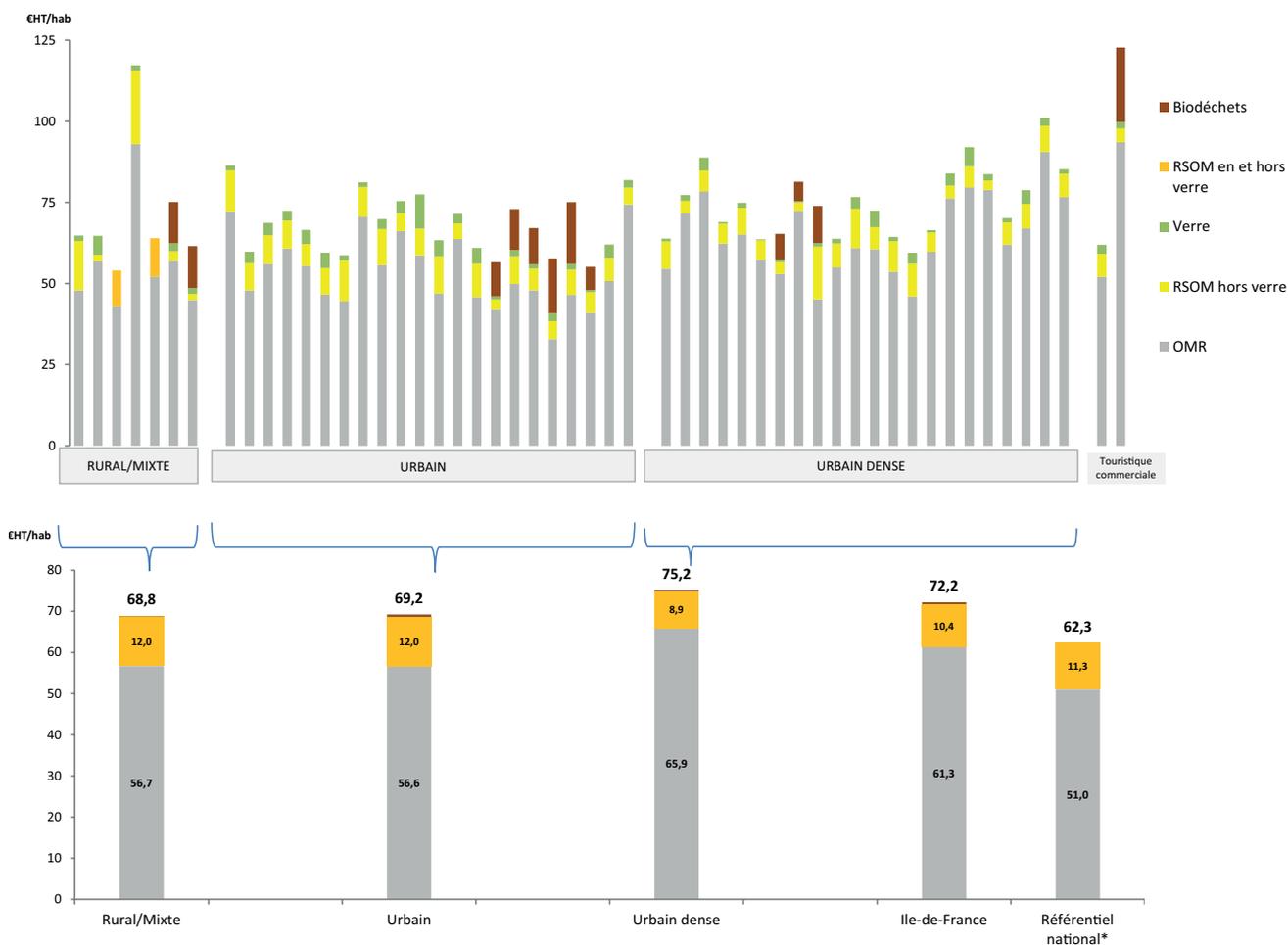
# 3 Le coût des ordures ménagères et assimilés

## Analyse globale du coût des OMA

Sur la cinquantaine de collectivités ayant saisi une matrice 2011, le coût moyen de gestion des OMA s'élève à 72€HT/hab. L'analyse des coûts en fonction des typologies d'habitat met en évidence une contribution plus importante du poste OMA au sein des collectivités référencées en urbain dense. Sur ces structures, les quantités d'OMR exprimées en kg/hab/an y sont légèrement supérieures. Cette tendance générale masque toutefois de grandes disparités observées au sein des structures présentant les mêmes caractéristiques d'habitat (cf. graphiques ci-dessous).

A l'échelle de la région, il semble que le coût de gestion des OMR soit plus important que le coût moyen observé au niveau national (61€/hab en moyenne sur les collectivités franciliennes de l'étude contre 51€ dans le référentiel national 2010 de l'ADEME).

Dispersion des coûts à l'habitant par type de déchets collectés



## La gestion des OM résiduelles

### Collecte des OM résiduelles : des coûts en augmentation

Tout comme le reste du territoire, la collecte des OMR au sein des collectivités ayant rempli une matrice est très largement effectuée par des prestataires de services. Seule une collectivité engagée effectue cette tâche dans le cadre d'une régie. L'organisation de cette collecte diffère toutefois en fonction :

- Des fréquences de collecte (de une à six fois par semaine) ;
- Des conditions de précollecte (location/acquisition de bacs, déploiement de conteneurs enterrés, service « intégral »...).

**Le coût de collecte des OMR pèse significativement dans le budget des collectivités :** sur les collectivités référencées en urbain, une corrélation a en effet pu être établie entre le coût de collecte en €/t des OMR et le coût « tous flux » en €/hab.

Sur la cinquantaine de collectivités ayant rempli une matrice 2011, **le coût de collecte des OM résiduelles s'élève en moyenne à 91€HT/t.** Ce montant comprend, les charges relatives à la précollecte (amortissement et entretien des bacs et des conteneurs, acquisition et distribution de sacs, prestation de location des équipements) et la collecte.

**Le coût médian observé sur ces structures est légèrement inférieur à la valeur du référentiel national 2010 (94€HT/t).**

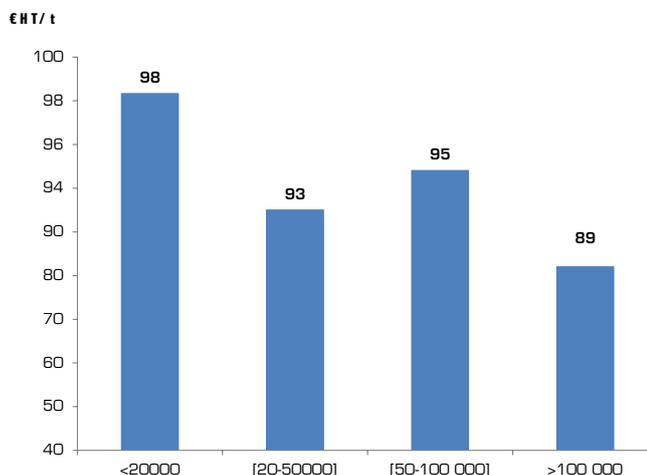
#### Statistiques descriptives des coûts complets de collecte (et précollecte) des OMR

	€HT/t collectée 2011 (2010)	€HT/hab 2011 (2010)
Coût moyen pondéré	<b>91</b> (82)	<b>27</b> (24)
Médiane	<b>86</b> (79)	<b>25</b> (24)
1 <sup>er</sup> quartile	<b>78</b> (72)	<b>22</b> (22)
3 <sup>e</sup> quartile	<b>105</b> (90)	<b>30</b> (27)

La dispersion des coûts pour cette étape technique est assez ténue : 50% des collectivités supportent des coûts à la tonne compris entre 78 et 91€HT/t. Celle observée aux extrémités de la distribution de valeurs est toutefois notable (rapport de 1 à 3,3 entre les valeurs extrêmes). Ces écarts peuvent être interprétés en fonction d'une multitude de lectures :

- **Les effets d'économie d'échelle.** Le coût moyen de collecte des OMR pour les collectivités de plus de 100 000 habitants est inférieur de 7€/t à celles de taille inférieure.

#### Coût de collecte moyen selon la taille des collectivités



- **Les différences de niveau de service.** Bien que non identifiée comme étant un facteur de discrimination des coûts dans « l'échantillon », la fréquence de collecte est une des caractéristiques expliquant des différences de coûts de collecte entre collectivité (cf. référentiel national des coûts de l'ADEME). De la même façon, le choix de certaines collectivités de bénéficier de certains services supplémentaires peut peser significativement sur le coût de collecte (ex service de collecte « intégral » avec recherche et dépose des bacs par les rippers depuis les immeubles d'habitation) ;
- **L'internalisation de certaines charges de précollecte par la collectivité ou l'utilisateur.** Selon les territoires, les bacs et sacs de collecte peuvent être supportés directement par la collectivité ou au contraire être de la responsabilité directe de l'utilisateur ;
- **Les types de motorisation des bennes à ordures ménagères.** Des coûts de collecte plus élevés peuvent être justifiés par des choix politiques opérés pour réduire l'impact environnemental de la collecte (nuisance sonore, impacts carbone, particules...) ;
- **Les considérations de marché locales** (situations concurrentielles, opportunités et possibilités des opérateurs à mutualiser leurs équipements de collecte sur plusieurs collectivités...).

**Le coût moyen identifié pour 2011 est supérieur à celui observé les années précédentes.** Cette hausse est en partie artificielle car liée à un effet d'échantillonnage : les collectivités ayant rempli leur matrice 2011 pour la première fois présentent un coût de collecte moyen supérieur à celles ayant identifié leurs coûts les années antérieures. Toutefois, **à périmètre identique, le coût moyen a augmenté de 6%, soit un niveau largement supérieur à l'inflation.** Plusieurs hypothèses peuvent être formulées pour expliquer cette hausse :

- **Des évolutions des indices des prix défavorables.** A titre d'exemple l'indice des prix à la consommation du gazole, très largement utilisé par les collectivités dans leur formule de révision, a progressé de près de 30% sur la période 2010-2011 ;
- **L'intégration dans le calcul de nouvelles charges d'amortissement** portant sur des types d'équipements qui étaient précédemment amortis en totalité (ex : ajout d'amortissements sur des bennes de collecte acquises en remplacement d'un parc déjà amorti) ;
- **Les modes de rémunération du service.** Les prestations de collecte sont essentiellement constituées de charges fixes. Afin de prendre en compte la structure de coût de ces services de collecte, certaines collectivités décident de rémunérer en partie leur prestataire sur une base forfaitaire. Sur ces structures, le coût exprimé en €/t peut être amené à diminuer dans un contexte de baisse des tonnages collectés ;
- **L'impact de la mise en place des conteneurs enterrés** dont les premières années d'exploitation peuvent entraîner des surcoûts

(nécessité d'atteindre une taille critique du parc de conteneurs pour bénéficier d'économie d'échelle).

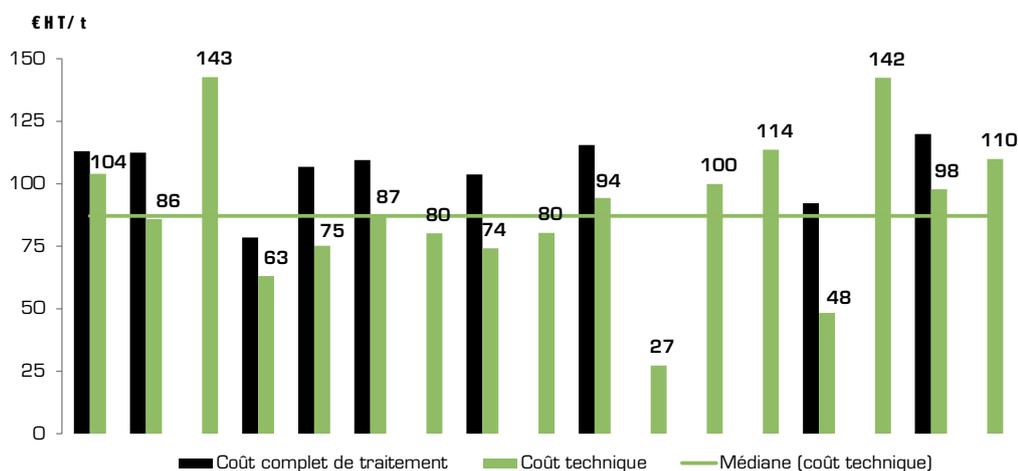
### Une stabilité des coûts de traitement des OM résiduelles

L'analyse des coûts de traitement à travers les matrices est complexe. Le renseignement des coûts au sein de ces dernières s'effectue en effet par flux collecté/traité et non par installation de traitement. A ce titre, l'identification d'un coût de traitement pour un flux considéré nécessite de prendre en compte les différents types d'apport sur les installations : des OM résiduelles, des refus de tri, des encombrants ou des déchets d'activité économique peuvent ainsi être traités dans la même usine d'incinération. A ce facteur de complexité, vient s'ajouter une multitude d'autres considérations :

- Une diversité des types et des périmètres des contrats portant sur le traitement (marché de prestation de service, marché d'exploitation, DSP de type « affermage », DSP de type « concession », bail emphytéotique administratif...) ;
- Une perception à géométrie variables des recettes industrielles issues du process entre le maître d'ouvrage et leurs entreprises déléguées (pour les DSP).

Pour 2011, les coûts de traitement étudiés portent sur 17 collectivités dont 15 ont la maîtrise d'ouvrage de leur unité de traitement (usines d'incinération, unités de traitement mécano-biologiques). Certaines de ces structures peuvent par ailleurs avoir ponctuellement recours à l'enfouissement.

**Statistiques descriptive des coûts de traitement des OMR**



Coût technique	€ HT/t traitée 2011 (2010)	€ HT/hab 2011 (2010)
Médiane	87 (88)	26 (26)
1 <sup>er</sup> quartile	75 (85)	22 (22)
3 <sup>e</sup> quartile	104 (98)	30 (30)

Le coût technique médian relatif au traitement des OMR s'élève à 87€/HT/t. **Ce montant est stable par rapport à 2010.** Comme le montre l'histogramme ci-dessus, la dispersion des coûts de traitement est toutefois notable pour cette étape technique. Les hypothèses formulées pour expliquer ces écarts sont les suivantes :

- Des différences de perception des recettes industrielles sur les syndicats ayant la maîtrise d'ouvrage d'une usine d'incinération. Selon les structures ayant renseigné de tels produits, les recettes industrielles ramenées à la tonne traitée oscillent entre moins de 10€/t et plus de 40€/t ;
- Les modes de traitement privilégiés par les syndicats ;
- Des usines dont la situation en matière d'amortissement diffère.

Des soutiens des sociétés agréées viennent par ailleurs minorer le coût de gestion des ordures ménagères. Ces produits proviennent de contributions versées aux collectivités par des éco-organismes au titre de la valorisation énergétique et/ou organiques des emballages et papiers contenus dans les ordures ménagères résiduelles. Compte tenu du fait que les collectivités d'Ile-de-France ont largement recours à l'incinération pour le traitement de leurs OMR, ces soutiens sont sensiblement homogènes. **Ils s'établissent en moyenne à 5€/t avec des niveaux inférieurs pour les structures ayant recours à d'autres modes de traitement que l'incinération.**

## La gestion des recyclables secs des OM hors verre

### Collecte des recyclables : des coûts à la tonne plus élevés que la moyenne nationale

En Ile-de-France, les emballages et papiers graphiques sont principalement collectés selon deux schémas :

- Une collecte dite « en biflux » (ou « multimatériaux ») caractérisée par un ramassage des emballages et papiers en mélange ;

- Le « triflux » avec une collecte séparée des emballages d'une part, et des papiers d'autre part.

Le recours au biflux est largement majoritaire en Ile-de-France : en 2011, 88% des emballages/papiers collectés dans la région l'ont été en mélange dans la région.

Certaines modalités de collecte peuvent toutefois différer pour chacun de ces deux schémas : pour le biflux, les emballages et papiers sont très largement collectés en porte à porte. Une partie l'est également en apport volontaire (cas des collectivités ayant installé un maillage de conteneurs enterrés ou semi-enterrés). Certaines structures proposent en sus de cette collecte une collecte en apport volontaire des papiers. Enfin, les collectivités « en triflux » collectent les emballages et récupèrent séparément le papier soit en apport volontaire, soit en porte à porte.

Les coûts de collecte des emballages (hors verre) et papiers ont pu être identifiés sur 43 collectivités franciliennes représentant 3,9 millions d'habitants. Sur ces structures, la répartition des tonnages collectés par schéma de collecte est sensiblement identique à celle observée en Ile-de-France.

### Statistiques descriptives des coûts de pré-collecte/collecte des recyclables secs des OM hors verre (RSOM hors verre)

	€ HT/t collectée 2011 (2010)	€ HT/hab 2011 (2010)
Coût moyen pondéré	244 (228)	7,4 (7,0)
Médiane	211 (214)	6,9 (7,0)
1 <sup>er</sup> quartile	162 (192)	6,2 (5,6)
3 <sup>e</sup> quartile	268 (272)	9,0 (9,2)

Le coût médian pour la collecte des RSOM hors verre s'élève à 211€/HT/t. 50% des collectivités présentent des coûts compris entre 162 et 268€/HT/t.

Il s'élève à 255€/HT/t pour les structures en « triflux » et 203€/HT/t sur celles en « biflux ».

Au même titre que ceux portant sur les OMR, les coûts moyens de collecte des recyclables secs des OM semblent avoir connu une augmentation. Parmi les structures ayant rempli leur matrice 2010 et 2011, le coût à la tonne a en effet progressé de près de 10%.

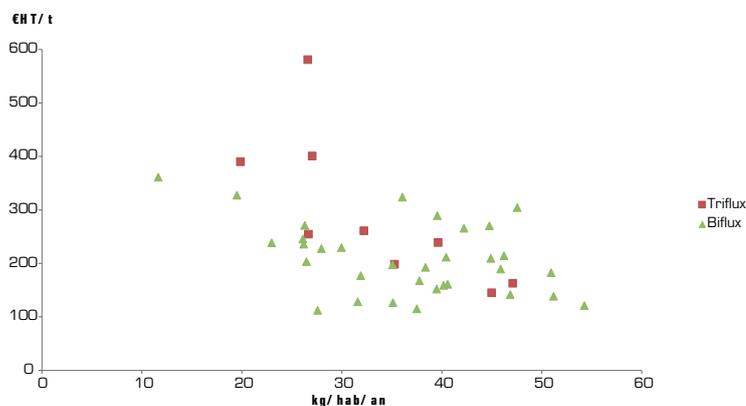
**Les niveaux de coût observés sont par ailleurs sensiblement supérieurs à ceux issus du référentiel national :** la médiane pour cette étape technique s'élevait en effet à 183€/HT/t dans le

référentiel 2010. Ce constat est en premier lieu à mettre en perspective avec le fait que la collecte des emballages (en mélange ou non avec les papiers) est quasi exclusivement initiée en porte à porte dans la région.

Les performances de collecte, plus faibles en Ile-de-France, pourraient également constituer un facteur explicatif de ces coûts élevés. Sur les contrats où tout ou partie de la rémunération est constituée de charges fixes<sup>1</sup>, les coûts de collecte en €/t sont d'autant plus élevés que les performances sont faibles.

Une légère corrélation a en effet été observée entre les coûts à la tonne et les ratios de collecte (coefficient de corrélation linéaire : -0,6).

**Dispersion des coûts de précollecte-collecte en fonction des schémas et ratios de collecte**



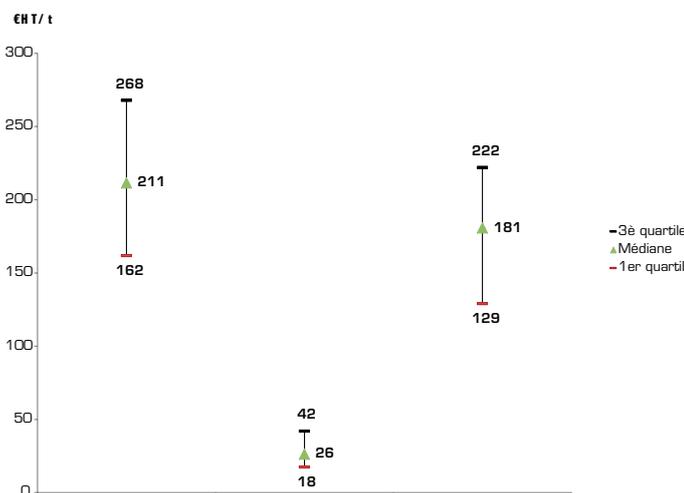
Même si le nombre d'observations est faible, cette corrélation semble particulièrement s'observer au sein des collectivités ayant recours à une collecte séparée des emballages et papiers.



<sup>1</sup> Les dépenses engagées au titre des collectes sont largement constituées de charges fixes. Dans ce cadre, les contrats peuvent prévoir une rémunération forfaitaire afin de les couvrir

Dans la mesure où la plupart des collectivités ont distingué dans leurs matrices les charges de collecte au sens strict de celles relevant de la précollecte, il a semblé intéressant de distinguer ces deux types de postes.

**Dispersion des charges de collecte et de précollecte des RSOM hors verre**



Si nombre d'observations sont comprises dans une fourchette assez tenue – 50% des collectivités supportent un coût de précollecte compris entre 18 et 42€/t – les charges enregistrées pour ce poste sont toutefois très volatiles aux extrémités de la distribution avec des coûts compris entre 2 et près de 100€/t.

Le renseignement de ces charges diffère en effet sensiblement selon les collectivités en raison des multitudes de configurations locales possibles :

- **L'étendue des services proposés par les collectivités** avec une internalisation de certaines charges par l'utilisateur ou la collectivité ;
  - Les contenants peuvent être laissés au libre choix (et à la charge) des usagers ou être imposés par la collectivité ;
  - Certaines prestations spécifiques peuvent être prévues ou non pour l'entretien et la réparation des bacs.
- **La situation comptable des équipements en terme d'amortissement.** Les collectivités ayant récemment investi dans des conteneurs enterrés ont logiquement davantage de charges de précollecte à indiquer que celles disposant d'un parc de bacs largement amortis ;
- **Les dispositifs de collecte en eux-mêmes** (porte à porte/apport volontaire)

## Des coûts de traitement des emballages/papiers plus élevés dans la région

Les coûts de traitement des emballages-papiers comprennent les charges relatives :

### ■ au tri des déchets collectés sélectivement.

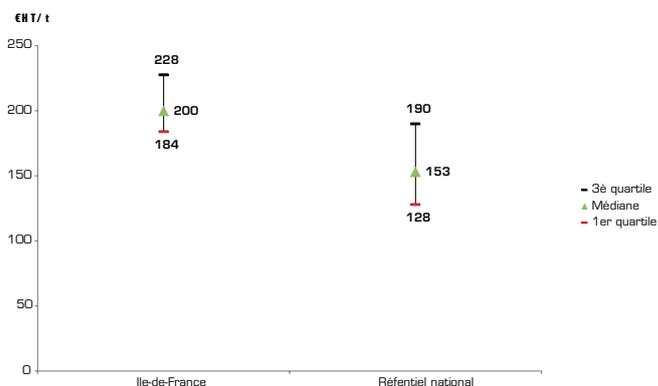
Les montants à inscrire pour cette opération peuvent être des prestations de services lorsque cette tâche est assurée par un opérateur privé ou bien l'ensemble des charges directement supportées sur ce centre lorsque la maîtrise d'ouvrage de l'installation est du ressort de la collectivité compétente (amortissements, charges d'exploitation, salaires des opérateurs, intérêts des emprunts portant sur le centre...);

### ■ au transport et traitement des refus de tri.

Parmi les collectivités de l'étude ayant la maîtrise d'ouvrage de cette opération de traitement :

- 6 ont la maîtrise d'ouvrage de leur propre centre de tri ;
- 9 font appel à des centres de tri privés (marché de prestations de services).

### Statistiques descriptives des coûts de traitement des RSOM hors verre (en €/HT/t entrante)

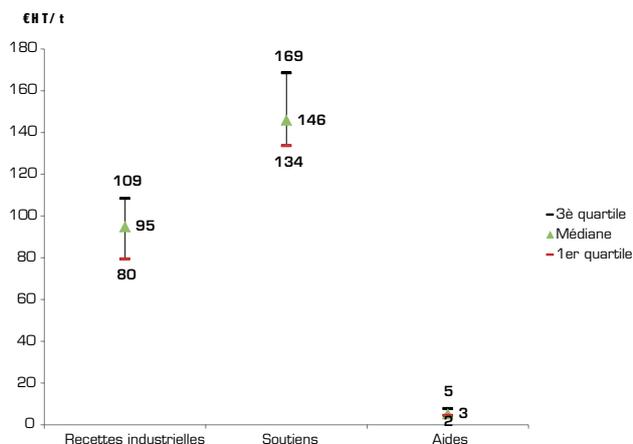


\*Source : référentiel national des coûts pour le tri des emballages et papiers collectés en mélange

Coût technique	€/HT/t entrants 2011 (2010)	€/HT/hab 2011 (2010)
Médiane	200 (209)	8,1 (7,4)
1 <sup>er</sup> quartile	184 (187)	7,8 (6,8)
3 <sup>e</sup> quartile	228 (229)	8,3 (7,9)

Les coûts de traitement des emballages et papiers sont tendanciellement supérieurs à ceux rencontrés en France (médiane s'élevant à 153€/HT/t dans le référentiel national contre 200€/HT/t parmi les collectivités de l'étude: 11 des 15 collectivités de l'étude présentent des niveaux supérieurs au 3<sup>e</sup> quartile identifié dans le référentiel national (190€/HT/t).

## Produits relatifs au tri des recyclables secs des OM hors verre



Les collectivités participant à l'étude ont perçu en moyenne l'équivalent de 240€ par tonne entrant dans un centre de tri. Ces produits concernent en premier lieu les soutiens des éco-organismes « papiers » et « emballages » ainsi que les ventes de matériaux triés.

Les niveaux des produits observés sur les collectivités semblent nettement plus élevés que ceux issus du référentiel où les recettes industrielles et soutiens s'élevaient à respectivement 52€ et 123€/t entrante. Ce constat est à mettre en perspective avec le fait que 2011 a été marquée par une hausse notable du prix des matières premières et par la première année d'existence du barème E d'Eco-emballages.



## Verre: des coûts impactés par le mode de collecte

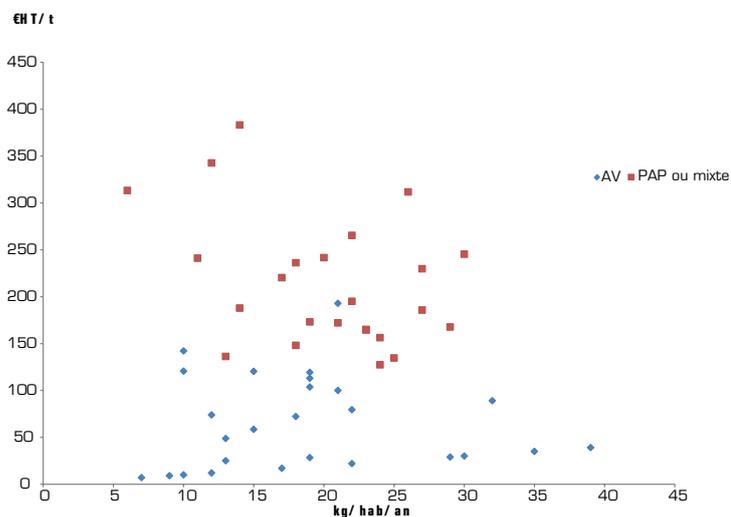
Les coûts de collecte du verre ont pu être identifiés sur 50 collectivités territoriales. Sur ces structures, 61% des emballages en verre ont été collectés au porte à porte et 39% en apport volontaire. Cette proportion est sensiblement conforme à la situation francilienne de 2011 (63%/37%). Les ratios de collecte observés (17kg/hab/an) sur les collectivités de l'étude correspondent globalement à la moyenne francilienne (hors Paris) de 18 kg/hab/an.

### Statistiques descriptives des coûts de collecte du verre

Coût technique	€ HT/t collectée 2011 (2010)	€ HT/hab 2011 (2010)
Coût moyen pondéré	169 (155)	2,8 (2,6)
Médiane	131 (125)	2,5 (2,3)
1 <sup>er</sup> quartile	93 (82)	1,6 (1,6)
3 <sup>e</sup> quartile	175 (191)	3,5 (3,4)

Le coût médian de collecte et précollecte du verre s'élève à 169€HT/t, soit un niveau largement supérieur à la médiane nationale qui s'élève 52€HT/t. **Cette nette différence est en premier lieu liée aux modalités de collecte du verre : 82% du verre est collecté en apport volontaire en France contre environ 30% dans la région.** Au même titre que pour les OM et les recyclables secs hors verre, les coûts de collecte en €/t semblent supérieurs à ceux rencontrés en 2010.

### Dispersion des coûts en fonction des ratios de collecte



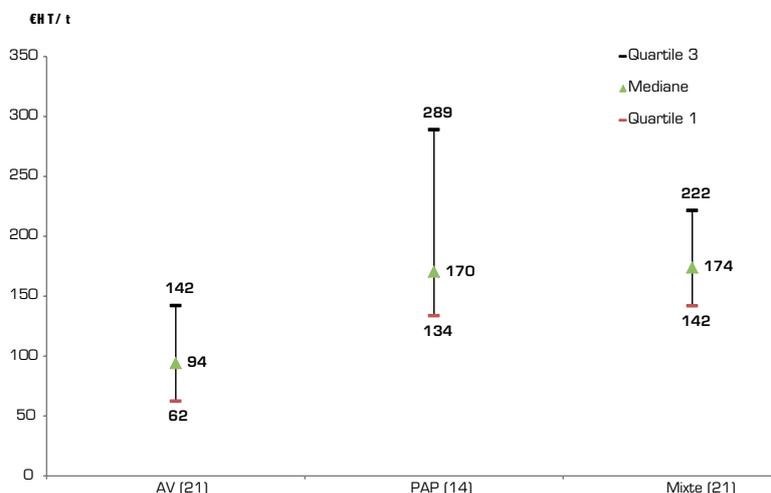
Comme l'indique le nuage de points précédent les coûts de collecte observés divergent très nettement à performance identique. **Les différences de modalités de collectes n'expliquent pas à elles seules les écarts observés.**

Le coût médian pour les charges de transfert s'élèvent quant à lui à **8€HT/t**, soit un niveau sensiblement identique aux années précédentes. 50% des collectivités supportent un coût compris entre 6 et 11€HT/t.

Dans un contexte marqué par une unicité des filières de reprise et un barème de soutien commun à toutes les collectivités, les produits relatifs au verre sont quant à eux très homogènes : **les valeurs médianes observées s'élèvent à 22€/t pour les recettes industrielles et 5€/t pour les soutiens des sociétés agréées**, soit des niveaux stables par rapport aux années précédentes



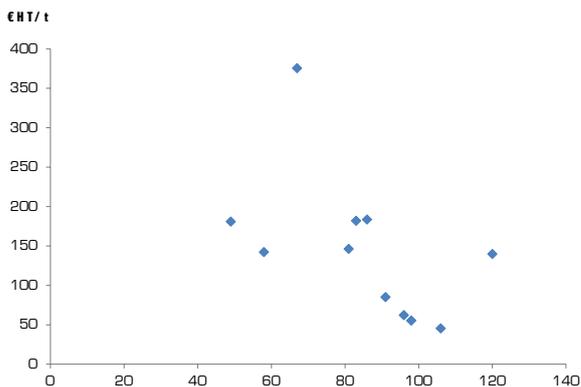
### Statistiques descriptives des coûts de collecte (et précollecte) du verre selon les modalités



## Les biodéchets

Les 12 collectivités proposant une collecte des biodéchets en Ile-de-France ont chacune rempli leur matrice des coûts 2011. Sur ces structures, le coût de collecte médian s'élève à

### Dispersion des coûts de collecte en fonction des ratios en kg/hab/an



142€HT/t. Avec des niveaux oscillant entre 45 et 375€HT/t, les écarts entre les valeurs extrêmes sont notables, tout comme les ratios de collecte observés.

Les coûts de traitement des biodéchets n'ont pas été présentés dans ce rapport et ce, pour deux raisons :

- Une seule collectivité en charge du traitement a renseigné des coûts de ce type ;
- Les montants indiqués correspondent à une facturation dans le cadre d'une DSP n'ayant pas de rapport direct avec la structure de coût de cette prestation.

## Éléments clés sur le coût de gestion des OMA

- Un coût de gestion des OMA s'élevant en moyenne à 72€HT/hab, soit un niveau sensiblement supérieur à la moyenne nationale de 61€/hab (Source référentiel national 2010, ADEME)
- Des coûts en augmentation par rapport à 2010 qui semblent davantage à mettre en perspective avec la hausse des coûts de collecte des OMR et des recyclables secs
- Des coûts de traitement des OMR et des emballages/papiers stables sur 2010-2011
- Des coûts de collecte des recyclables secs plus élevés en Ile-de-France en lien avec un recours au porte à porte généralisé pour les emballages/papiers et largement privilégié pour le verre
- Une volatilité des coûts de collecte extrêmement importante pour le verre qui ne s'explique pas uniquement par les modalités de collecte et les performances







## Le coût des déchets occasionnels



## 4 Le coût des déchets occasionnels

### Analyse globale du coût des déchets occasionnels

Les déchets occasionnels sont ceux produits « occasionnellement par les ménages ». Ils regroupent notamment les déchets verts, encombrants, gravats, déchets diffus spécifiques et DASRI collectés en ou hors déchèteries. Une partie de ces déchets est constituée d'assimilés provenant d'établissements privés et des administrations.

Les modalités de gestion des déchets occasionnels sont particulièrement conditionnées par :

#### ■ les caractéristiques urbanistiques des collectivités :

- Le type d'habitat a une influence notable sur la nature et les quantités de déchets produits par les ménages (ex : déchets de jardins) ;
- Les contraintes foncières dans les zones denses rendent plus difficile l'installation d'équipements de proximité tels que les déchèteries ;

#### ■ Les caractéristiques socio-économiques des ménages

- La part plus ou moins importante de ménages équipés de véhicules motorisés implique différentes solutions de proximité pour la prise en charge de ces déchets occasionnels ;

#### ■ Les choix politiques des collectivités quant aux services proposés à leurs usagers (existence de collectes spécifiques pour certains types de déchets, maillage plus ou moins dense de déchèteries, fréquences de collecte...).

Ces différents facteurs amènent schématiquement à une gestion différenciée des déchets occasionnels entre la zone urbaine densément peuplée de la zone centrale et le reste du territoire avec :

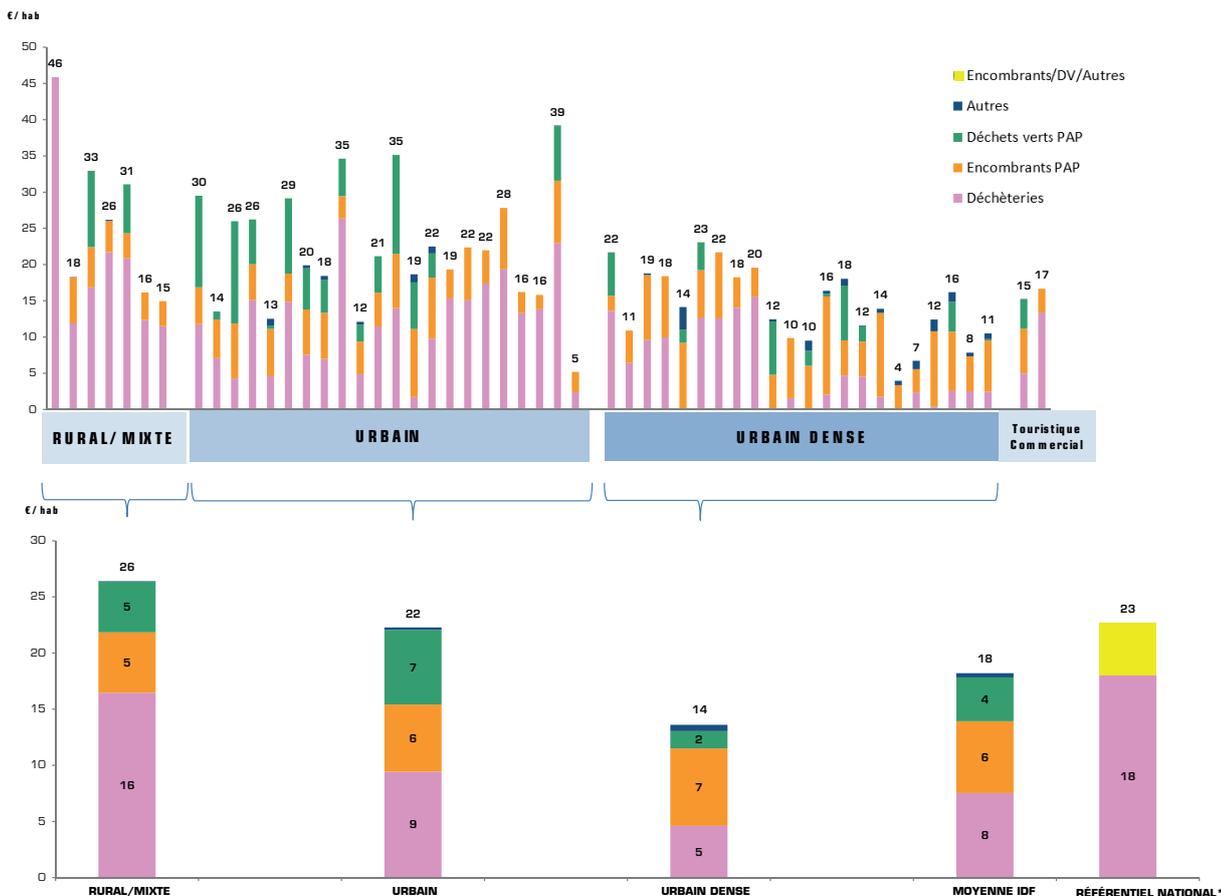
- Un recours aux déchèteries largement privilégié sur la grande couronne parisienne avec, en complément, des services plus ou moins développés de collecte d'encombrants et de déchets verts au porte à porte ;

- Une généralisation en zone centrale des collectes d'encombrants en Petite Couronne qui viennent pallier une moindre utilisation des déchèteries.

Cette dichotomie entre l'urbain dense et le reste du territoire se retrouve donc au niveau de la structure des coûts de gestion des déchets occasionnels (cf. graphique suivant).



**Décomposition du coût aidé (en €/HT/hab) par type de déchets**



\* Source: ADEME, référentiel national 2010 des coûts du service public de gestion des déchets

**Le coût moyen de gestion des déchets occasionnels s'élève à 18€/hab soit un niveau inférieur à la moyenne nationale.** La décomposition des coûts de gestion des déchets occasionnels diffère sensiblement selon les contextes :

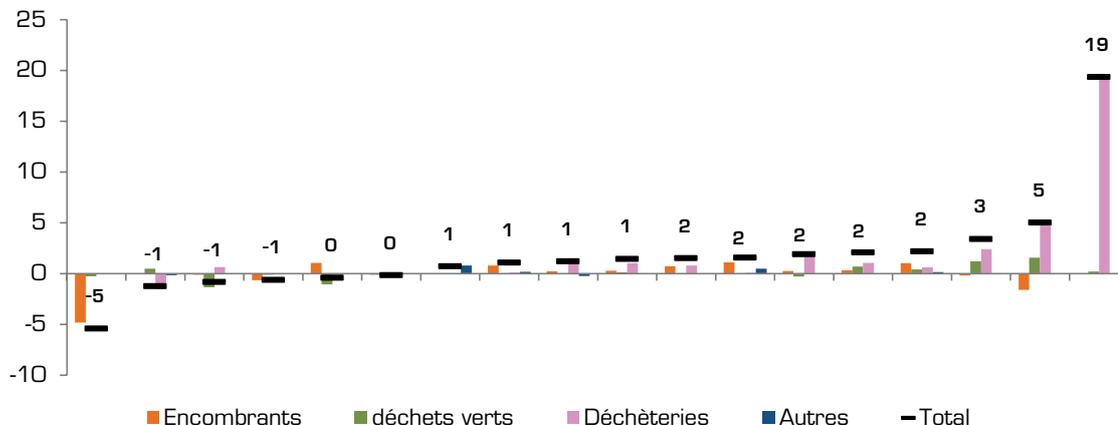
- Parmi les collectivités catégorisées en « mixte » ou « rural », le poids du poste « déchèteries » est significatif (16€/hab en moyenne). Il se rapproche des niveaux moyens observés en France. Ce service est par ailleurs couramment complété d'une collecte d'encombrants au porte à porte ;
- Sur les collectivités référencées en « urbain dense », les déchèteries pèsent nettement moins dans le budget des collectivités en raison d'une plus faible utilisation de ce service par les usagers. Le poids de la collecte des encombrants au porte à porte est en revanche légèrement plus important. Ces services sont en effet généralisés sur ces structures avec des fréquences de collecte plus élevées ;

- Les collectivités de type « urbain » présentent enfin une situation intermédiaire quant à l'importance du poids des postes « déchèteries » et « encombrants ». En revanche, le recours accru à un service de collecte au porte à porte des déchets verts pèse davantage dans le budget de ces collectivités. Sur certaines de ces structures, le coût pour gérer ce type de déchet est comparable à celui dédié à la gestion des déchèteries.



**Evolution du coût aidé en €/hab par collectivité et par type de déchets pris en charge.**

**Evolution 2010 - 2011 en €/hab**



Sur les collectivités ayant rempli une matrice 2010 et 2011, le coût de gestion des déchets occasionnels a progressé de près de 2€/hab. Le graphique ci-dessus met en évidence les évolutions du coût à l'habitant par collectivité pour chaque type de déchets.

Sur 14 des 18 collectivités, le coût global de gestion des déchets occasionnels est stable avec une évolution de plus ou moins 2€/hab. Deux collectivités, voient par ailleurs leurs coûts augmenter très significativement : sur ces structures les apports en déchèteries ont augmenté de façon substantielle.

à 146€/t, soit un niveau sensiblement supérieur à la valeur de référence 2010 (128€/t). Sur les collectivités ayant rempli une matrice 2010-2011, les coûts de collecte exprimés en € par habitant ont augmenté de 8%, évolutions semblant davantage liées à celles des coûts de collecte à la tonne (+9%) unitaire qu'à celle des quantités collectées (-1%).

Les écarts de coûts observés sont sensibles : la différence entre le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> quartile s'élève en effet à plus de 80€/t. Les fréquences de collecte ne semblent pas constituer un facteur explicatif de ces écarts observés (cf. nuage de points suivant) même si les dispositifs « sur rendez-vous » semblent présenter des coûts à la tonne légèrement plus élevés que la moyenne.

**Encombrants**

**Des coûts de collecte en augmentation**

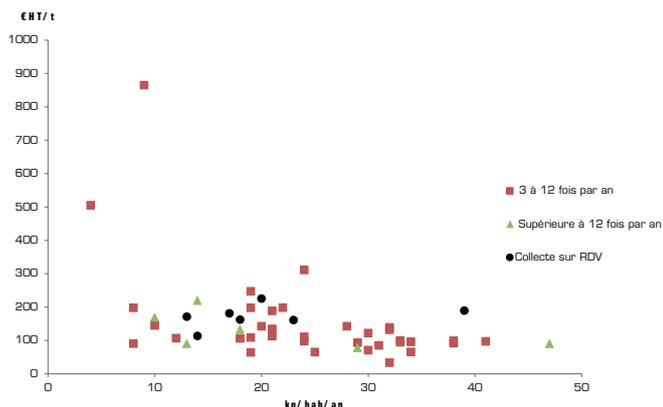
Parmi les 53 collectivités de l'étude, 52 proposent une collecte d'encombrants au porte à porte. Les conditions de collecte de ces déchets diffèrent toutefois sensiblement en terme de fréquence (de 4 fois par an à plusieurs fois par semaine), et de condition d'accès (collecte au porte à porte ou uniquement sur rendez-vous).

**Statistiques descriptives des coûts de collecte des encombrants**

Coût technique	€ HT/t collectée 2011 (2010)	€ HT/hab 2011 (2010)
Coût moyen pondéré	146 (128)	3,4 (3,2)
Médiane	113 (111)	2,7 (2,8)
1 <sup>er</sup> quartile	94 (86)	2,1 (2,1)
3 <sup>e</sup> quartile	176 (150)	3,75 (3,5)

Le coût moyen de collecte des encombrants s'élève

**Dispersion des coûts de collecte en €HT/t en fonction des fréquences**



Le type de bennes sur lesquelles sont collectés les encombrants semble en revanche avoir un impact notable pour expliquer les différences de coûts de collecte: le coût médian observé pour les collectes sur benne-plateau s'élèvent à 175€/t contre 113/t avec les bennes dites «tasseuses». La collecte des encombrants sur ces dernières nécessite en effet

moins de manutention avec une productivité supérieure. Il convient de signaler toutefois que ces bennes plateau contribuent à mieux préserver les déchets enlevés et à garantir des possibilités techniques de traitement plus optimales d'un point de vue économique et environnemental (ex: les DEEE qui peuvent être pris en charge par les éco-organismes dès lors qu'ils ne sont pas abîmés).

### Une absence de corrélation entre les coûts de traitement et les performances de valorisation

En Ile-de-France, 83% des encombrants récupérés hors déchèteries font l'objet d'un tri préalable. Les 17% restant sont orientés directement en enfouissement ou, plus rarement, expédiés en usines d'incinération.

Sur les collectivités compétentes ayant rempli la matrice, la proportion d'encombrants orientés en centre de tri est très légèrement supérieure (85%) à la moyenne régionale. Selon les modalités de gestion, les charges de traitement inscrites dans les matrices peuvent être :

- Une prestation de services au titre du tri et/ou d'enfouissement (cas de marchés passés avec un opérateur privé) ;
- Des charges d'exploitation relatives au centre de tri des encombrants (lorsque la collectivité est maître d'ouvrage du centre) ;
- Les amortissements affectés au centre de tri ;
- Des charges d'intérêt sur des emprunts portant sur le centre ;

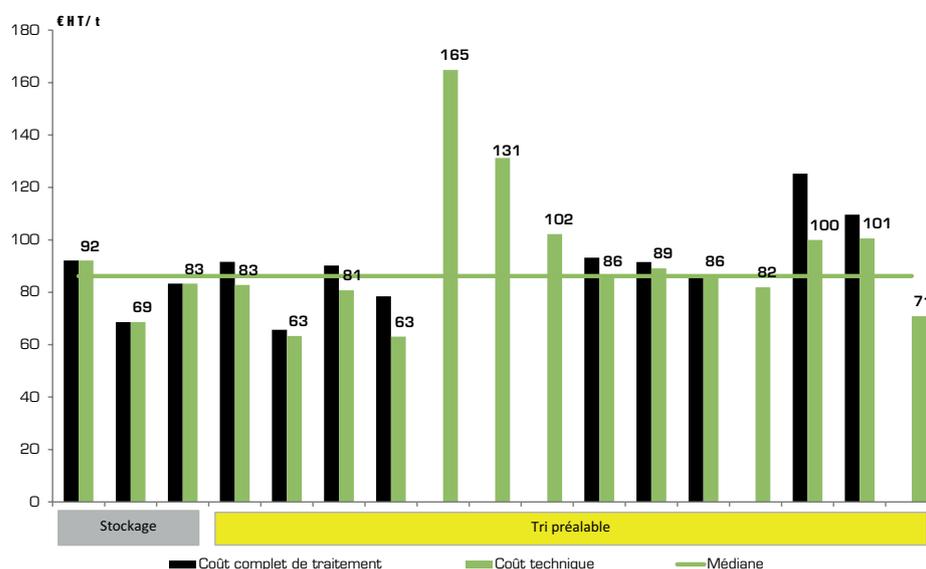
- Des dépenses relatives au transport et traitement des flux sortant du centre de tri (tout venant envoyé en enfouissement et/ou incinération) ;
- La TGAP sur les flux incinérés et/ou stockés.

A contrario, des recettes industrielles peuvent être perçues par les collectivités : elles portent essentiellement sur les ventes des matériaux sortant du centre et les redevances versées par les prestataires privés concernant l'utilisation pour le propre compte du centre de tri public (cas de certains contrats de DSP). **Le coût technique médian pour le traitement des encombrants s'élève à 85€/t** soit un niveau identique à 2010. La majorité des syndicats présente des coûts compris dans une fourchette assez ténue : 50% des collectivités supportent des montants compris entre 78 et 94€/t.

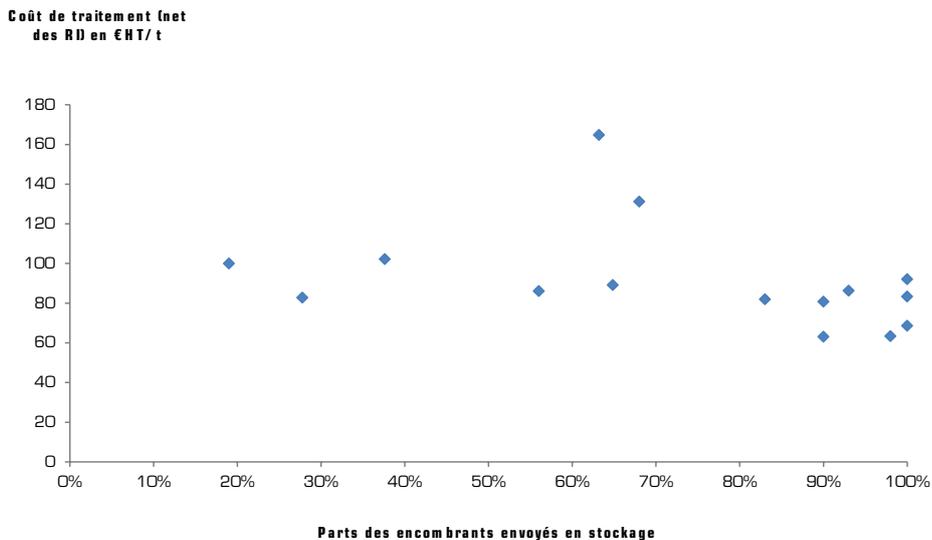
L'ORDIF n'a pas établi de corrélation entre les coûts de traitement (nets des recettes industrielles) et la part d'encombrants effectivement envoyée en enfouissement. En d'autres termes, **les collectivités présentant les taux de valorisation des encombrants les plus notables ne supportent pas significativement de coûts plus élevés.**

Coût technique	€ HT/t collectée 2011 (2010)	€ HT/hab 2011 (2010)
Médiane	<b>85</b> (85)	<b>2,3</b> (2,1)
1 <sup>er</sup> quartile	<b>78</b> (71)	<b>2</b> (1,7)
3 <sup>e</sup> quartile	<b>94</b> (92)	<b>2,6</b> (2,5)

### Statistiques descriptives des coûts de traitement des encombrants hors déchèteries



### Dispersion des coûts techniques de traitement en fonction des parts d'encombrants orientés in fine en enfouissement



NB : Nuage établi à partir des données issues de l'enquête DMA 2011 effectuée par ailleurs par l'ORDIF

## Déchets verts

### Collecte

En Ile-de-France, nombre de collectivités ont recours à des collectes de déchets verts au porte à porte : en 2011, près de 6 communes franciliennes sur 10 sont desservies par ce type de service. Les modalités de collecte peuvent toutefois varier en fonction :

- Du type d'habitat : sur une commune donnée, ce service peut ne concerner qu'une fraction des usagers (ex : ceux habitant dans des maisons individuelles) ;
- Des conditions de précollecte (collectes en sacs ou en bacs avec équipements à la charge de l'utilisateur ou de la collectivité) ;
- Des fréquences de collecte (une fois par semaine, une fois toutes les 2 semaines voir une fois par mois) ;
- De l'amplitude sur laquelle cette collecte est assurée sur une année (arrêt ou non de la collecte en période hivernale)

Parmi les collectivités participant à l'étude, 28 assurent la maîtrise d'ouvrage de telles collectes. Sur ces structures, environ 60% ont uniquement recours à des sacs et donc 40% à des bacs. Cette répartition est assez conforme à ce qui est observé au niveau régional.

Le coût médian pour la collecte (et précollecte) des déchets verts s'élève à 126€HT/t, soit une valeur sensiblement identique à celle observée en 2010. La dispersion observée est en revanche

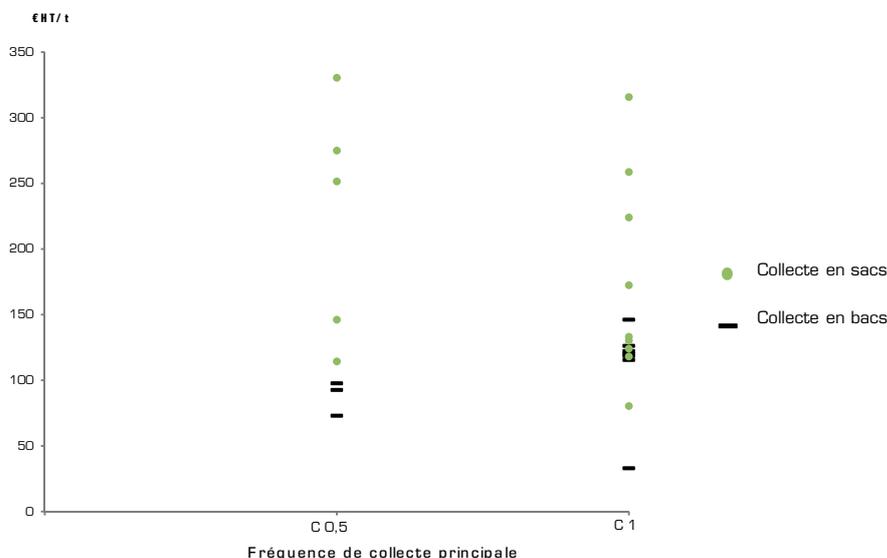
significative avec un rapport de 1 à 10 entre les valeurs extrêmes.

### Statistiques descriptives des coûts de collecte (et précollecte) des déchets verts

Coût de collecte (et précollecte)	€ HT/t collectée 2011 (2010)
Médiane	126 (123)
1 <sup>er</sup> quartile	115 (100)
3 <sup>e</sup> quartile	196 (141)



### Dispersion des coûts de collecte (et précollecte) selon la fréquence et les types de contenant



A la lecture du nuage de points ci-dessus, deux remarques peuvent être signalées :

- La dispersion semble davantage s'observer au sein des structures ayant recours aux sacs ;
- La fréquence de collecte ne semble pas être un facteur discriminant les coûts.

Il convient de mentionner que l'indicateur en €/t est imparfait pour exprimer le coût de ce type de service. Ces collectes ont une particularité : les quantités collectées y sont extrêmement volatiles : l'effet « quantité » y pèse davantage que l'effet « coût ». Il est toutefois difficile d'exprimer des coûts à l'habitant pour ce type de déchets en raison de populations indiquées par les collectivités peu homogènes (saisie selon les collectivités des populations desservies ou des populations de l'ensemble de la collectivité).

#### Traitement

Les déchets verts récupérés par les collectivités sont expédiés sur des plates-formes où ils sont transformés en compost par un double processus de fermentation aérobie et de maturation. Les conditions de traitement de ces déchets peuvent schématiquement varier selon les plates-formes en fonction :

- Du lieu où se produit la fermentation (à l'air libre ou sous bâtiment) ;
- Du mode d'aération pratiquée (aération « forcée » ou aération par retournement des andains).

En Ile-de-France, la prise en charge de ces déchets peut relever soit des collectivités en charge de la collecte, soit des syndicats de traitement. Ces derniers n'ont en effet pas tous la responsabilité du traitement des déchets verts.

Le renseignement des charges de traitement des déchets dans les matrices n'est pas homogène selon les collectivités. Selon les modes de gestion, ces dernières peuvent intégrer :

- Des charges de prestations de service lorsque la collectivité n'a pas la maîtrise d'ouvrage d'une plate-forme ;
- Des amortissements et charges d'exploitation lorsqu'elles en ont la propriété ;
- Des charges d'intérêts.

Des recettes industrielles peuvent également être perçues par les collectivités : ventes de compost et redevance sur l'utilisation pour le compte du délégataire de la plate-forme (cas de certaines délégations de service public).

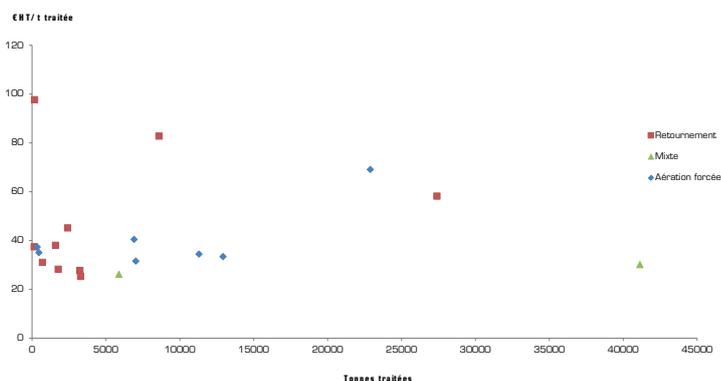
#### Statistiques descriptives des coûts de traitement des déchets verts

Coût complet de traitement	€/HT/t traitée 2011 (2010)
Médiane	34 (34)
1 <sup>er</sup> quartile	28 (29)
3 <sup>e</sup> quartile	42 (50)

Au sein des 22 collectivités franciliennes de l'étude ayant la responsabilité du traitement des déchets verts, le coût médian s'élève à 34€/HT/t, soit un niveau identique à celui de 2010.

Pour chaque collectivité, les coûts de traitement des déchets ont été décomposés en fonction des tonnages traités et du mode d'aération des déchets verts en fermentation.

### Dispersion des coûts de traitement en fonction des tonnages traités et du mode d'aération des déchets verts



Au vue du nuage de points ci-dessus, aucune corrélation ne semble pouvoir être établie entre le coût, les quantités traitées et les types de process.

## Déchèteries

Pour identifier le coût de gestion des déchèteries, il convient de ne s'intéresser qu'aux structures ayant la maîtrise d'ouvrage de telles installations. Or, la gestion des déchèteries sur un territoire peut être effectuée à l'échelle de la collectivité en charge de la collecte et/ou de celle assurant le traitement. Dans la mesure où les coûts identifiés dans cette partie portent sur des collectivités ayant des compétences différentes, les indicateurs exprimés dans cette partie ne peuvent être comparés aux chiffres sur les déchèteries identifiés dans la 2<sup>e</sup> partie. Ces derniers sont, eux, déterminés auprès des seules structures à compétence collecte.

Parmi les collectivités ayant rempli leur matrice 2011, 25 avaient la maîtrise d'ouvrage d'une ou plusieurs déchèteries. Ces structures représentent 49% du parc francilien de 2011 pour 51% des apports. Le ratio de collecte observé y est légèrement supérieur à la moyenne régionale (77 kg/hab/an contre 66 en Ile de France en 2011) : en conséquence, **les coûts à l'habitant présentés ici sont donc probablement surrestimés**. Notons que l'établissement des ratios de

collecte et de coûts au niveau de l'Ile-de-France est particulièrement complexe en raison de la situation en zone centrale :

- La maîtrise d'ouvrage des déchèteries s'effectue potentiellement par des structures en charge de la collecte et/ou du traitement ;
- L'affectation optimale des tonnages et des coûts à l'échelle de chaque structure à compétence collecte est extrêmement difficile.

Enfin, il convient de signaler que, contrairement aux autres indicateurs présentés dans ce rapport, **les montants indiqués ici intègrent l'ensemble des composantes du coût de gestion des déchèteries** (charges fonctionnelles, collecte, transport, traitement et produits).

### Statistiques descriptives des coûts de gestion des déchèteries

Coût aidé	€ HT/t collectée 2011 (2010)	€ HT/hab 2011 (2010)
Coût moyen pondéré	<b>148</b> (163)	<b>13</b> (10)
Médiane	<b>153</b> (155)	<b>11</b> (10)
1 <sup>er</sup> quartile	<b>128</b> (131)	<b>7</b> (6)
3 <sup>e</sup> quartile	<b>169</b> (193)	<b>15</b> (13)

Parmi les collectivités ayant la maîtrise d'ouvrage de déchèteries, le coût moyen s'élève à **13€/hab**, soit un niveau supérieur à la valeur moyenne observée en 2010. Cette augmentation est principalement liée à une tendance régionale particulièrement observée en 2011 : l'augmentation sensible des apports sur les déchèteries franciliennes (+15 kg/hab entre 2010 et 2011 sur les collectivités de l'étude).

Plus globalement, les coûts de gestion des déchèteries présentent deux caractéristiques structurelles dans la région :

- **Le poids du poste déchèteries** au sein des collectivités franciliennes **pèse moins que la moyenne nationale** (coût aidé du référentiel national 2010 : 18€HT/hab) en raison d'une moindre utilisation de ce service par les franciliens ;
- **Le coût à la tonne y est en revanche significativement plus élevé (148€HT/T contre un coût aidé de 114€HT/t dans le référentiel national)**. Ce constat est probablement lié à un effet d'économie d'échelle « inversé » avec un poids des charges fixes pesant davantage lorsque les coûts sont exprimés en €HT/t. Deux autres hypothèses avaient également été émises par des collectivités en 2010 pour expliquer ces coûts plus élevés :

- Un renchérissement des coûts d'investissement en raison de la contrainte du foncier dans la région (aménagements spécifiques nécessaires pour pallier un manque de surface disponible sur les déchèteries) ;
- Des types de déchets apportés différents. Sur les déchèteries d'Ile-de-France, les apports de déchets verts sont en proportion plus faibles que la moyenne nationale. Or le traitement de ces déchets est réputé moins coûteux que d'autres flux (ex: tout venant).

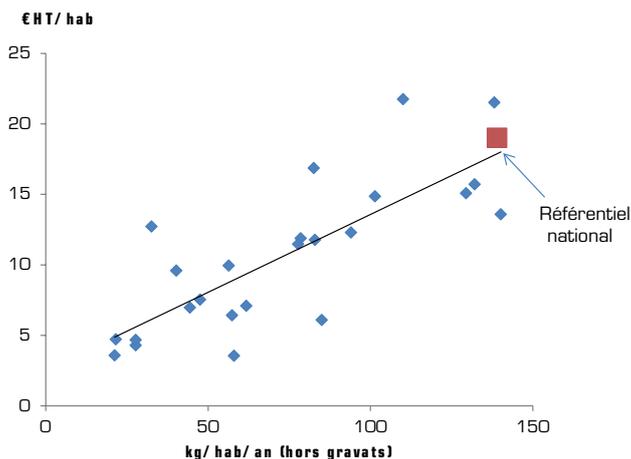
Les deux nuages de points suivants montrent bien cette corrélation entre quantités collectées et coût (corrélation positive pour le coût à l'habitant et négative pour le coût à la tonne).

**En Ile-de-France, le coût à l'habitant semble plus sensible aux quantités collectées que sur le reste du territoire :** l'augmentation du coût aidé pour 1 kilogramme par habitant et par an est de 0,05 euro par habitant dans le référentiel national contre 0,12 euro par habitant en Ile-de-France.

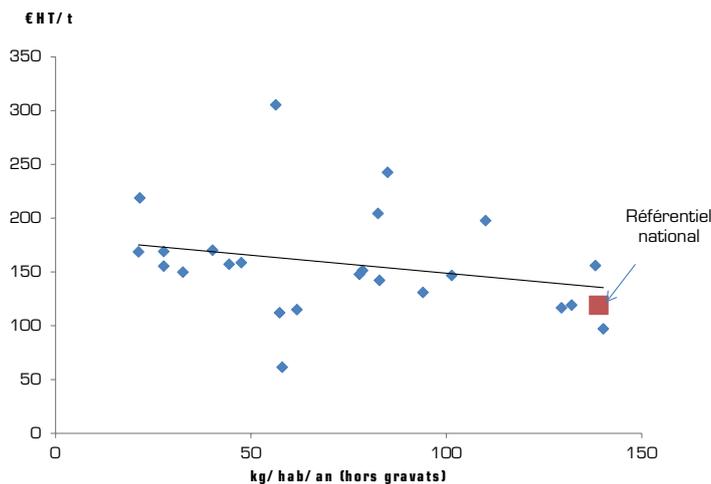
Un autre indicateur intéressant pour mesurer le coût à l'échelle d'une collectivité est **le coût moyen par visite**. Grâce aux informations récupérées à travers l'enquête collecte, il a été possible de déterminer cet indicateur: pour 2011, **le coût moyen (et médian) observé pour une visite s'élève à 22€HT**. Sur 50% des collectivités, ce coût est compris entre 12 et 25€.

**Dispersion des coûts de gestion des déchèteries (coût aidé) en fonction des ratios de collecte observés**

**Dispersion en €HT/hab**



**Dispersion en €HT/t**



## Le coût d'enlèvement et traitement des déchets diffus spécifiques et DASRI

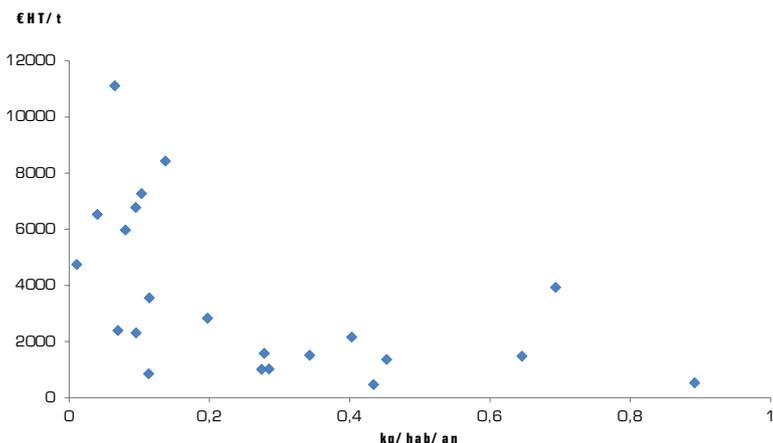
Nombre de collectivités d'Ile-de-France proposent un service de collecte des DDS hors déchèteries à destination des ménages. Ces services sont principalement assurés selon deux modalités :

- Collectes en camions de type « Ecobus » ;
- Accès des usagers à une « armoire DMS » dans les centres techniques des municipalités.

Parmi les collectivités de l'étude, 22 proposent un tel service pour près de 530t collectées soit 44% des apports en Ile-de-France en 2011.

Les coûts indiqués dans le présent rapport correspondent aux seules prestations d'enlèvement et de traitement des déchets dangereux (c'est-à-dire hors charges fonctionnelles).

### Statistiques descriptives des coûts d'enlèvement et traitement des déchets dangereux



Coût aidé	€ HT/t	€ HT/hab
Médiane	<b>3 305</b>	<b>0,5</b>
1 <sup>er</sup> quartile	<b>1 400</b>	<b>0,3</b>
3 <sup>e</sup> quartile	<b>7 217</b>	<b>0,7</b>

Le coût médian pour le traitement des déchets dangereux s'élève à 3 305€HT/t. Compte tenu des faibles quantités collectées, les montants exprimés en €HT/hab sont assez faibles avec des niveaux inférieurs à 1€/hab observés sur 90% des collectivités proposant un tel service.

Enfin, une dizaine de collectivités proposent une collecte des DASRI (17 t collectées soit 59% des quantités collectées en Ile-de-France). Sur 50% des structures, les coûts observés oscillent entre 3 200 et 10 100€HT/t (médiane: 4 600€HT/t).

### Éléments clés sur le coût de gestion des déchets occasionnels

- Coût moyen consacré à la gestion des déchets occasionnels: **18€HT/hab**
- Un coût de gestion des déchets occasionnels dont le montant oscille entre moins de 10 par habitant sur des collectivités de la zone dense à plus de 30€ sur les structures où les services proposés sont plus massivement utilisés par les usagers (déchets verts au porte à porte, déchèteries)
- Des services de collectes au porte des déchets occasionnels davantage proposés que sur le reste du territoire français et pesant logiquement plus dans le budget des collectivités franciliennes
- Des coûts de collecte dont le montant exprimé en €/t semble avoir augmenté
- Des coûts de traitement des déchets verts et des encombrants sensiblement stables



## Conclusion

Le troisième rapport de l'ORDIF sur les coûts a été élaboré grâce à la soixantaine de collectivités ayant identifié leurs coûts 2011 à partir de la matrice formalisée par l'ADEME. Ces structures représentent 45% de la population francilienne hors Paris au titre de la compétence collecte. Elles sont sensiblement représentatives de la situation francilienne (hors Paris) :

- les ratios de collecte des DMA qui y sont observés sont conformes à la moyenne régionale ;
- La répartition de ces collectivités entre la Petite et Grande Couronne correspond à celle observée dans la région (en pourcentage de la population).

La proportion de communes indépendantes parmi les collectivités de l'étude est toutefois plus importante.

Sur la cinquantaine de collectivité à compétence « collecte » ayant renseigné une matrice 2011, le coût moyen observé s'élevait à 90€ par habitant hors TVA (94€ avec la TVA). **Ce montant s'inscrit dans la fourchette haute du référentiel national de l'ADEME** qui estimait ce coût à 85€HT par habitant pour 2010.

**Cette moyenne masque toutefois différentes réalités :**

- 50% des collectivités présentent des coûts « tous flux » compris entre 86 et 101€TTC/hab ;
- Avec un rapport de 1 à 2, les écarts de coûts sont notables entre les valeurs extrêmes (de 75€ à 155€TTC/hab).

Cette étude s'est également attachée à mettre en évidence les spécificités de l'Ile-de-France par rapport au reste du territoire nationale avec :

- **Un poids plus important du poste « ordures ménagères et assimilés » dans la région (+10€/hab par rapport au référentiel national)** en lien avec des ratios de collecte d'OMR plus élevés en Île-de-France et un recours aux collectes au porte à porte davantage privilégié pour les recyclables secs des ordures ménagères (emballages en et hors verre, papiers) ;
- **Un poste « déchets occasionnels » pesant globalement moins au sein des collectivités franciliennes** en raison notamment d'une utili-

sation plus limitée des usagers franciliens aux déchèteries, et, malgré une présence accrue de collectes au porte à porte des encombrants et déchets verts en Ile-de-France.

Ce travail a également mis en évidence l'impact sur les coûts des différences d'organisation de service observées au sein même de la Région :

- Pour les collectivités localisées en zone urbaine dense, un coût à l'habitant plus élevé pour les OMR et un poste « déchets occasionnels » pesant significativement moins que sur le reste de l'Ile de France (ratio de collecte OMR plus élevé et apports en déchèteries beaucoup plus faibles que sur le reste du territoire francilien) ;
- Pour les collectivités de type « mixte ou rural », une contribution plus importante du poste « déchets occasionnels » en lien avec des quantités apportées en déchèteries qui se rapprochent des moyennes nationales ;
- Une situation intermédiaire pour les structures référencées en « urbain » avec toutefois la présence accrue sur certaines d'entre elles de services supplémentaires pesant massivement dans le budget des collectivités (ex : la collecte des déchets verts au porte à porte dont le coût peut évaluer voir dépasser le coût de gestion des déchèteries).

L'ORDIF a pu établir des évolutions sur 2010-2011 portant sur 20 collectivités (2,7 millions d'habitants). **Sur ces structures, les coûts semblent avoir augmenté de façon significative (+7%).** Les postes ayant particulièrement contribué à cette hausse concernent les collectes, quels que soient les flux considérés, ainsi que la gestion des déchèteries. **Les coûts de traitement observés au sein des syndicats compétents semblent quant à eux avoir été stables au cours de cette période.**

Certaines explications ont pu être apportées pour expliquer les hausses observées : explosion des apports en déchèteries, évolution notable des indices « carburants » utilisés dans les formules de révision des prix, amortissements supplémentaires constatés suite à l'acquisition d'équipements de collecte et précollecte, renouvellement de marchés ayant entraîné une hausse substantielle des prix... D'autres sont avant tout la résultante d'une multitude de micro-réalités locales que l'observatoire n'a pu identifier dans le cadre d'une restitution régionale.

## Glossaire

**DASRI:** Déchets d'Activité de Soin à Risque Infection (des patients en auto traitement)

**DDS:** Déchets Diffus Spécifiques

**DMA :** Déchets Ménagers et Assimilés

**DSP :** Délégation de Service Public

**EPC:** Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**HT:** Hors Taxes (hors TVA)

**OMA:** Ordures Ménagère et Assimilés (OMR+RSOM+biodéchets de cuisine)

**OMR :** Ordures ménagères résiduelles

**PLP :** Programme Local de Prévention

**PREDMA:** Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés

**REOM:** Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**RSOM :** Recyclables secs des OM hors verre (emballages en et hors verre, papiers)

**TEOM:** Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

**TTC:** Toutes Taxes Comprises (avec la TVA)



Avec le soutien de la Région



Avec le soutien de:

**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie

ORDIF - 91, avenue de la République 75011 Paris  
Tél.: 01 45 65 50 10  
contact@ordif.fr - www.ordif.com